

# Rapport d'Activité 2023



**Citoyenne et Solidaire**



# SOMMAIRE



<b>Edito .....</b>	<b>2</b>
<b>2023 en images.....</b>	<b>3</b>
<b>Le Conseil d'Administration .....</b>	<b>4</b>
<b>Le Personnel .....</b>	<b>5</b>
<b>Les chiffres clé.....</b>	<b>9</b>
<b>Les prestations légales versées (en € ).....</b>	<b>10</b>
<b>La relation de service .....</b>	<b>11</b>
<b>La politique territoriale de la CAF .....</b>	<b>17</b>
<b>L'arrivée d'un enfant .....</b>	<b>20</b>
<b>Le soutien à la parentalité .....</b>	<b>24</b>
<b>Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs .....</b>	<b>28</b>
<b>Accompagner les jeunes .....</b>	<b>31</b>
<b>L'accès et le maintien dans le logement .....</b>	<b>33</b>
<b>L'animation de la Vie Sociale .....</b>	<b>36</b>
<b>Contrôle des opérateurs sociaux .....</b>	<b>38</b>
<b>Soutenir les familles en situation de vulnérabilité .....</b>	<b>38</b>
<b>La qualité de service.....</b>	<b>41</b>
<b>La vie au travail .....</b>	<b>44</b>
<b>L'Alliance Durable avec la CAF du Haut-Rhin.....</b>	<b>48</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>49</b>

---

## *L'année 2023, une année de construction stratégique pour la Caf de l'Ariège*

---



*L'année 2023 a été pour la CAF de l'Ariège une année de construction stratégique.*

*Dès le début de l'année, elle a pris en charge de nouvelles missions, et bénéficié à ce titre de 5 postes supplémentaires, dans le cadre de l'expérimentation de recentralisation du RSA en Ariège.*

*En milieu d'année, elle a travaillé sur la déclinaison de la Convention D'objectifs et de Gestion CNAF-Etat 2023-2027 pour construire son projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion pour la même période, en s'appuyant sur les travaux de groupes participatifs associant les agents experts de chacune des thématiques à des agents volontaires, et en consultant aussi les membres du Conseil d'Administration.*

*Enfin, la dernière partie de l'année a été marquée par le début de la construction de notre Projet d'Entreprise 2023-2027, avec la réalisation des premiers ateliers participatifs lors de l'Assemblée Générale du Personnel du 30 novembre 2023.*

*Année importante en termes de construction et de projection dans l'avenir, l'année 2023 a également été marquée par un service de très grande qualité rendu aux allocataires et partenaires et par l'atteinte de la quasi-totalité des objectifs qui nous étaient fixés.*

*Je souhaite en remercier ici, une nouvelle fois, l'ensemble des services et des agents qui sont, et qui font au quotidien, l'essentiel de notre CAF.*

*Le Directeur,  
Richard CARRAT*

# 2023 en images



Signature de la convention de recentralisation du RSA - 2 février 2023



Visite de Monsieur Le Préfet Simon BERTOUX à la CAF 11 octobre 2023



Signature de la Convention Territoriale Globale du Pays de Tarascon 18 octobre 2023



Assemblée Générale du Personnel - 30 novembre 2023



# Le Conseil d'Administration

Président : Denis DENJEAN

Vice-Présidents : Karine SANSONNET  
Véronique HOARAU  
Patrick DESTREM

COLLEGE	TENDANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Assurés sociaux	C.G.T	Alain GIACOMEL Françoise LAGARDE	Samuel MESLIN Stéphanie TORRENT
	C.G.T – F.O	Denis DENJEAN Alain ROUVIERE	Luc-Olivier BLANC Jennifer SEIGNEURIC
	C.F.D.T	Véronique HOARAU	Delphine KILMAN
	C.F.T.C	Christophe BAUZOU	Marie-Dominique REY
	C.F.E - C.G.C	Sophie DUCASSY	Bruno MAGAND
Employeurs	M.E.D.E.F	Karine SANSONNET Loïc VESCOVO	Valérie BOURDIL Michel VIGIER
	C.P.M.E	Lidwine ABRIBAT BICHEYRE Sonia RAJA MATEO	Christophe DESGUIOZ
	U2P	Anthony PAROLIN MAURETTE	Christian MASSAT
Travailleurs indépendants	C.P.M.E	Elodie DUBARRY BARBE	
	U2P	Nathalie BASQUE	Vincent PEREZ
	F.N.A.E – C.N.P.L	Ludovic BEUZERON	
Autres représentants	U.N.A.F – U.D.A.F	Patrick DESTREM Marie-Hélène DE KERIMEL Michèle DOUIN Muriel TACNET	Marc CAUDRON
Personnes qualifiées		Éric CONEIM David DECEUNINK Jean-Pierre GALTIER Colette ROMIER	

## Représentants du personnel

Cadres	C.F.D.T	Solange SALVA	Pascal DUCLOS
Employés	C.G.T	Véronique SEGUELA	Cindy BLOIS
	C.F.D.T	Sylvie MAURY	Véronique SILVAIN

Les administrateurs sont amenés à représenter la Caf à l'extérieur en participant à diverses commissions : des commissions administratives départementales, les conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant, la représentation auprès d'œuvres subventionnées. Ils participent également à des commissions internes.

# Le Personnel

La Caf de l'Ariège rassemble un effectif de **117 agents** au 31 décembre 2023 (CDI et CDD).

Le personnel est réparti selon **sept domaines** :

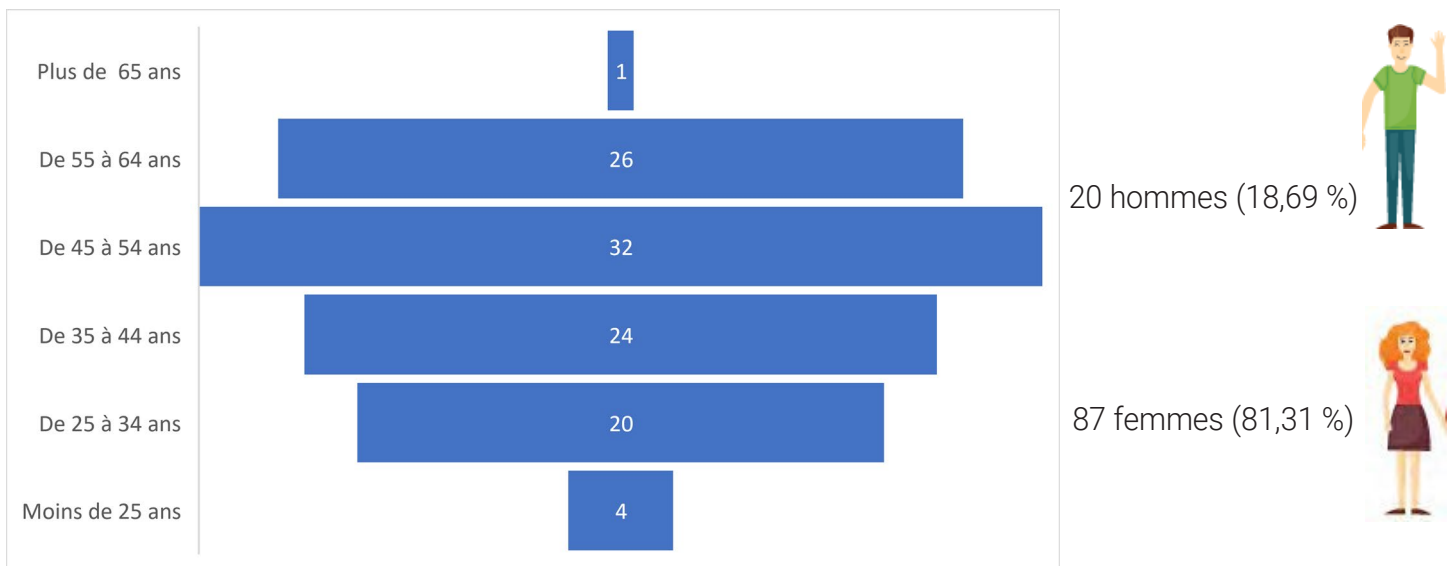
- La Direction
- Le département prestations légales Foix
- L'Alliance Durable
- Le département d'action sociale
- La direction comptable et financière
- Les services administratifs et techniques
- Le service informatique

107 agents sont titulaires d'un Cdi, 88 travaillent à temps plein.

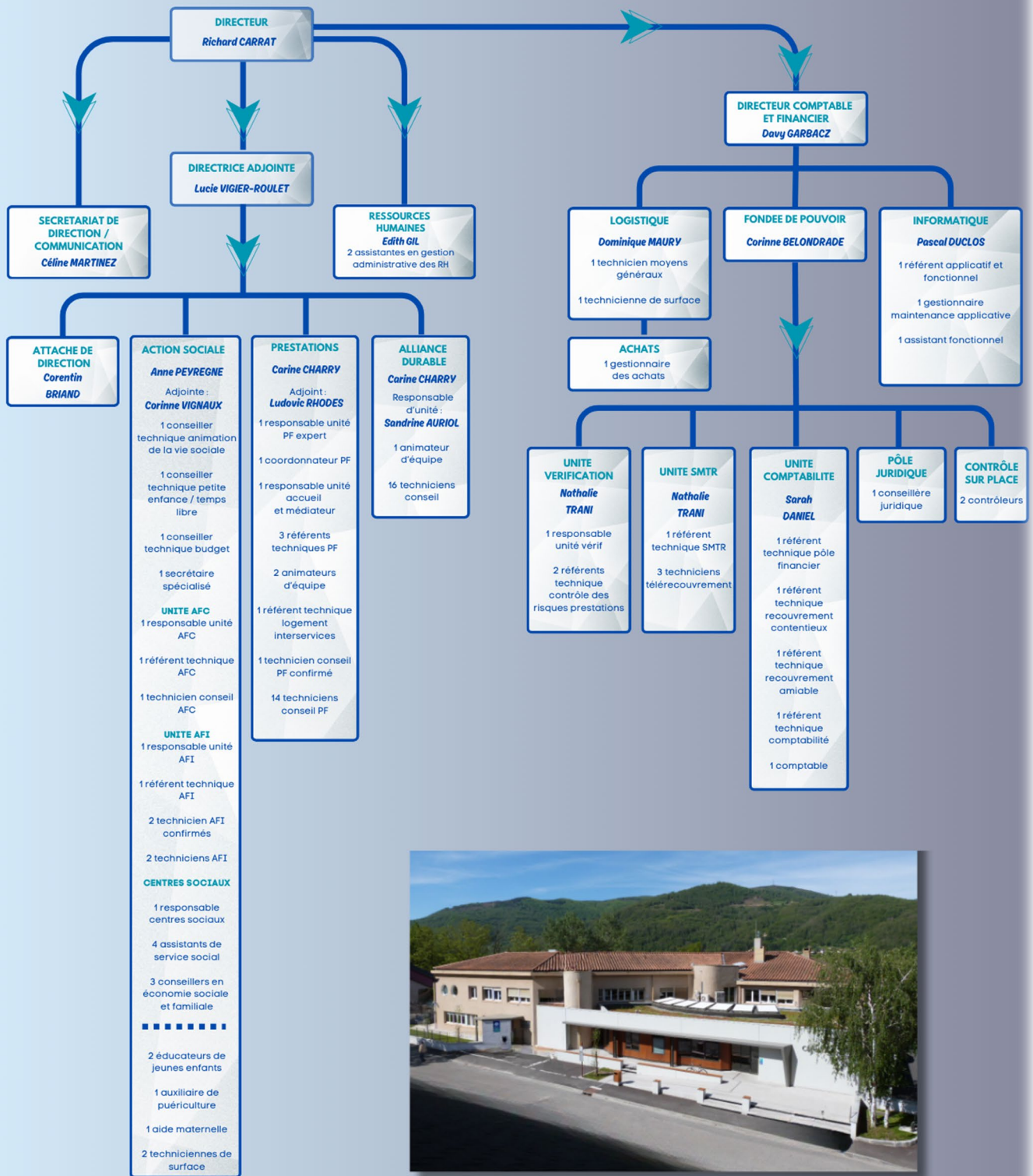
Répartition de l'effectif en CDI selon les domaines :

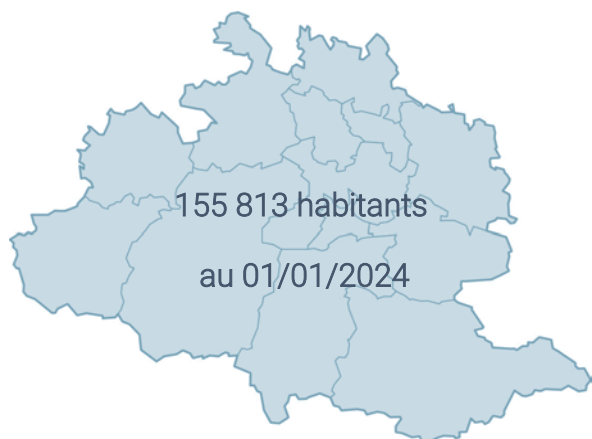
Domaine	Effectif C.D.I	Structure
Direction	3	2,80 %
Services administratifs et techniques	9	8,41 %
Service informatique	4	3,74 %
La direction comptable et financière	17	15,89 %
Service Prestations Foix	26	24,3%
Alliance Durable	18	16,82%
Service Action sociale	29	27,10 %

La répartition de l'effectif CDI par âge et par sexe :

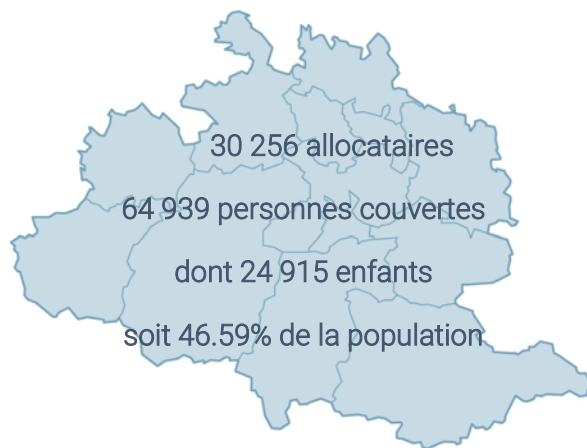


# Organigramme CDI de la CAF de l'Ariège au 31 décembre 2023

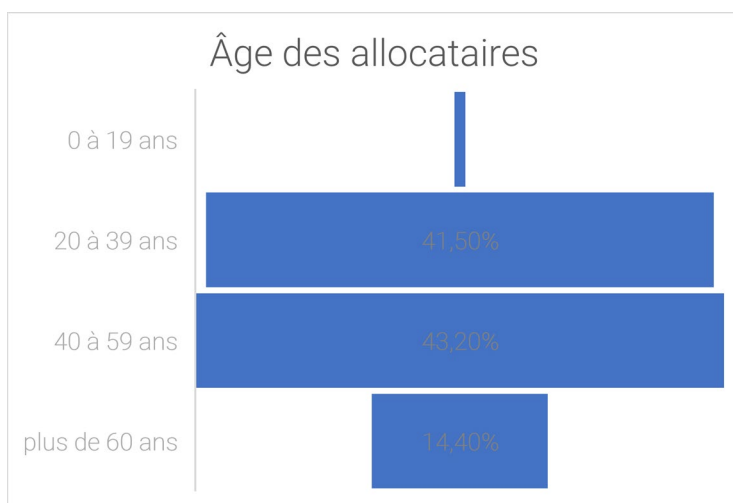




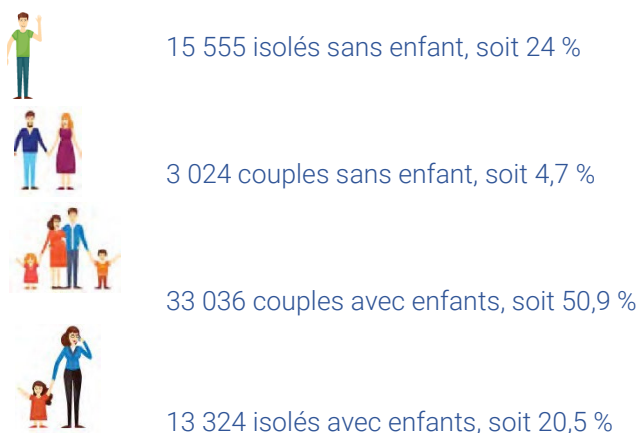
## L'ARIÈGE



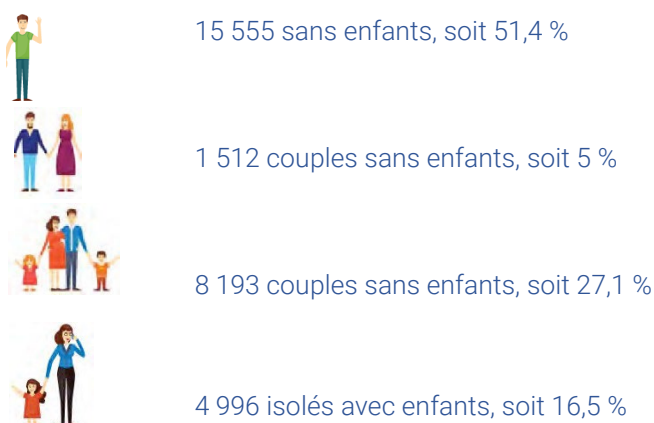
## LES ALLOCATAIRES



### Composition des familles :



### Allocataires selon la composition familiale :



Taux de chômage : 9,6 % (8,8 % en Occitanie, 7,2 % en France métropolitaine (T4 2023))





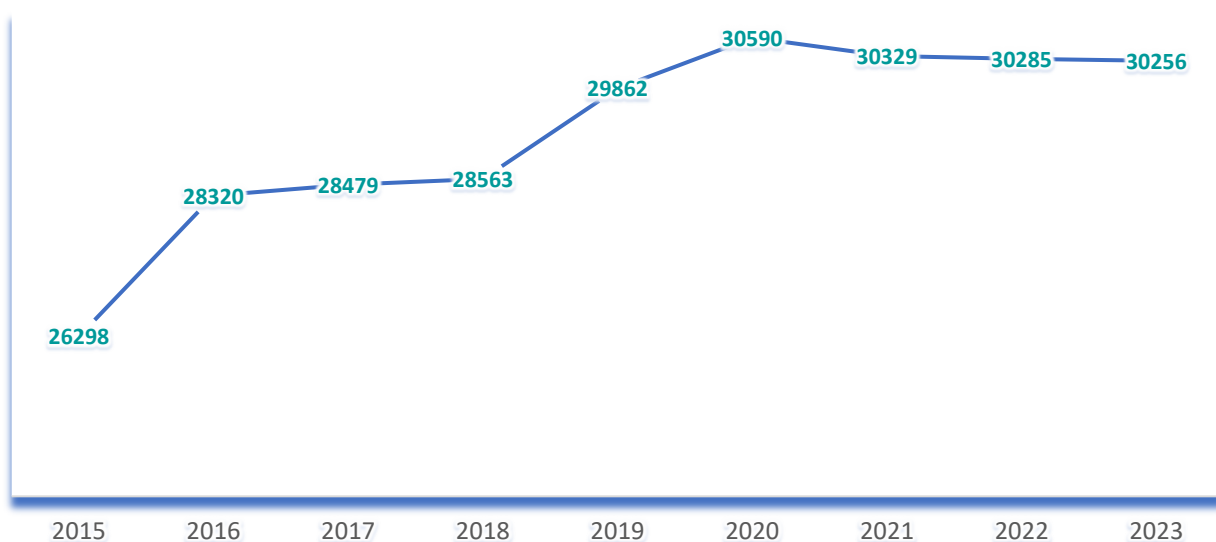
## Nombre d'enfants par famille

Nombre de familles avec	En Ariège (Insee 2018)	Allocataires (2023)
1 enfant	9 039	4 689
2 enfants	7 540	6 123
3 enfants et +	2 551	2 377

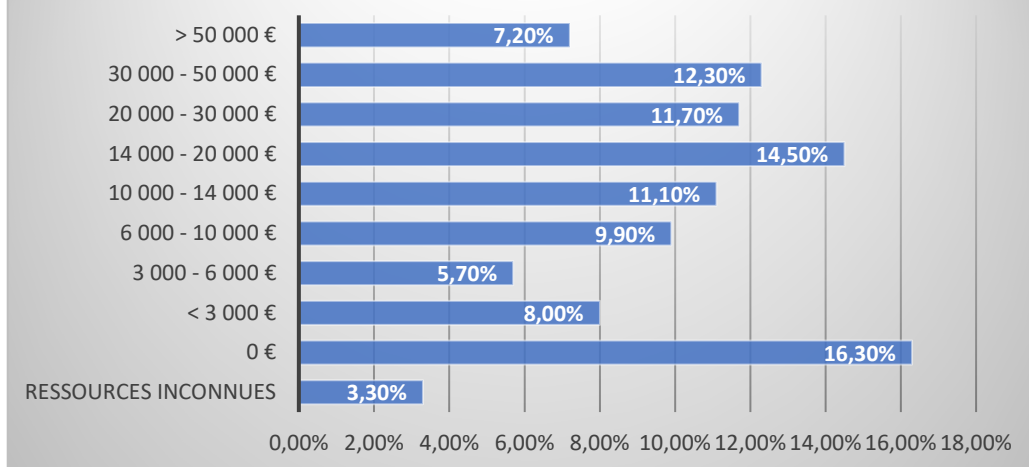
961 enfants nés en cours d'année dont 408 sont un premier enfant (1 010 en 2019, 1 102 en 2020, 1 067 en 2021, 1 041 en 2022)



## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES



## Les revenus des allocataires



# Les chiffres clé

## Prestations légales

191 506 563 euros versés

Conciliation de la vie professionnelle,  
familiale et sociale (1)

17 324 016 €

Soutien à la fonction parentale (2)

38 548 449 €

Accompagnement des familles  
dans leur relation à l'environnement  
et au cadre de vie (3)

34 749 850 €

Autonomie, insertion sociale (4)

100 742 368 €

Divers (5)

141 879 €

## Action sociale

17 322 103 euros versés

Accueil du jeune enfant

10 865 673 €

Temps libre

4 688 686 €

Accompagnement social

255 137 €

Logement et habitat

174 861 €

Animation de la vie sociale

841 393 €

Autres actions

496 353 €

(1) Paje

(2) Af, Cf, Ars, Asf

(3) Alf, Als, Apl, Alt, Paah

(4) Aah, Aee, Ajpp, Rsa socle / activité / jeunes, primes

(5) Tutelle, allocation différentielle, Pala



# Les prestations légales versées (en €)

Prestations	2021	2022	2023	EVOLUTION
<b>Mission 1 : Conciliation vie professionnelle, familiale et sociale</b>				
Prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE)	16 486 036,56	16 618 802,05	17 324 016,13	+4,24%
<b>TOTAL mission 1</b>	<b>16 486 036,56</b>	<b>16 618 802,05</b>	<b>17 324 016,13</b>	<b>+4,24%</b>
<b>Mission 2 : Fonction parentale</b>				
Allocations familiales (AF)	21 658 269,98	22 402 358,62	22 865 752,37	+2,07%
Complément familial (CF)	4 109 583,27	4 209 139,72	4 339 596,72	+3,10%
Allocations de rentrée scolaire (ARS)	4 467 557,44	4 670 970,40	4 634 773,37	-0,77%
Allocations de soutien familial (ASF)	3 942 147,14	4 453 827,22	6 708 326,46	+50,62%
<b>TOTAL mission 2</b>	<b>34 177 557,83</b>	<b>35 736 295,96</b>	<b>38 548 448,92</b>	<b>+7,87%</b>
<b>Mission 3 : Familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie</b>				
Allocations logement familial (ALF)	12 141 870,37	11 376 983,74	11 189 223,74	-1,65%
Allocations logement à caractère social (ALS)	14 097 182,08	14 169 686,19	14 437 856,06	+1,89%
Aide personnalisée au logement (APL)	9 185 134,81	8 994 108,80	9 005 490,20	+0,13%
Allocation de logement temporaire (ALT)	103 244,20	101 354,77	104 152,01	+2,76%
Prêts amélioration habitat (PAH)	7 732,91	4 452,44	13 128,43	+194,86%
<b>TOTAL mission 3</b>	<b>35 535 164,37</b>	<b>34 646 585,94</b>	<b>34 749 850,44</b>	<b>+0,30%</b>
<b>Mission 4 : Autonomie, insertion sociale et retour à l'emploi</b>				
Allocation adultes handicapés (AAH)	28 815 081,74	30 116 373,87	31 446 022,47	+4,42%
Allocation éducation enfant handicapé (AEEH)	2 293 824,47	2 458 485,94	2 734 752,95	+11,24%
Allocation journalière présence parentale (AJPP)	146 517,86	269 305,88	348 024,65	+29,23%
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	31 008,21	39 910,20	44 301,54	+11,00%
Revenu de solidarité active Activité (RSA Activité)	672,41	-570,68	2 040,68	NS
Prime pour l'activité	25 196 363,84	26 086 870,75	26 947 447,22	+3,30%
Revenu de solidarité active Jeunes (RSA Jeunes)	15 882,52	6 354,18	3 746,78	-41,03%
Revenu de solidarité active Socle (RSA Socle)	37 176 843,77	36 888 707,27	37 841 025,26	+2,58%
Primes exceptionnelles Etat et retour à l'emploi	1 305 837,17	2 040 796,58	1 375 006,73	-32,62%
<b>TOTAL mission 4</b>	<b>94 982 031,99</b>	<b>97 906 233,99</b>	<b>100 742 368,28</b>	<b>+2,90%</b>
<b>Mission Divers</b>				
Frais de tutelle	109 200,94	100 516,44	104 482,00	+3,95%
Allocation différentielle	1 520,42	0,00	360,05	-
Prestations payées dans les pays de l'UE	5 956,14	3 741,72	3 986,63	+6,55%
Allocation forfaitaire décès enfant	4 022,09	18 580,96	33 050,05	+77,87%
PALA	0,00	0,00	-	-
<b>TOTAL mission Divers</b>	<b>120 699,59</b>	<b>122 839,12</b>	<b>141 878,73</b>	<b>+15,50%</b>
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>181 301 490,34</b>	<b>185 030 757,06</b>	<b>191 506 562,50</b>	<b>3,50%</b>

# La relation de service

## LA STRATEGIE

La Caf déploie une stratégie de relation multi-canal auprès des allocataires.

Le mode d'accueil est choisi selon les situations (accueil physique, téléphonique, mail).



## L'ACCUEIL

L'accueil se décline selon diverses modalités : accompagnement à l'espace libre-service, accueil de 1<sup>er</sup> niveau, accueil sur rendez-vous et accueil d'urgence au siège, accueil téléphonique sur rendez-vous, permanences administratives et accueil social sur plusieurs sites du département, et Maisons France Service.

### L'accueil physique

En 2023, l'accueil au siège a été ouvert en moyenne 34H43 par semaine soit 1 743 heures pour l'année.



Le nombre d'allocataires reçus en accueil au siège s'établit à **17 392**. Il est en baisse de 5% par rapport à l'année 2022.

**1 646** accueils sur rendez-vous ont été effectués au cours de l'année 2022. La part d'allocataires reçus sur rendez-vous a

légèrement diminué, passant de 10,42% à 9,46% entre 2022 et 2023.

Le nombre d'allocataires reçus sur les autres sites s'élève à **6 696**.

#### Nombre de visites :

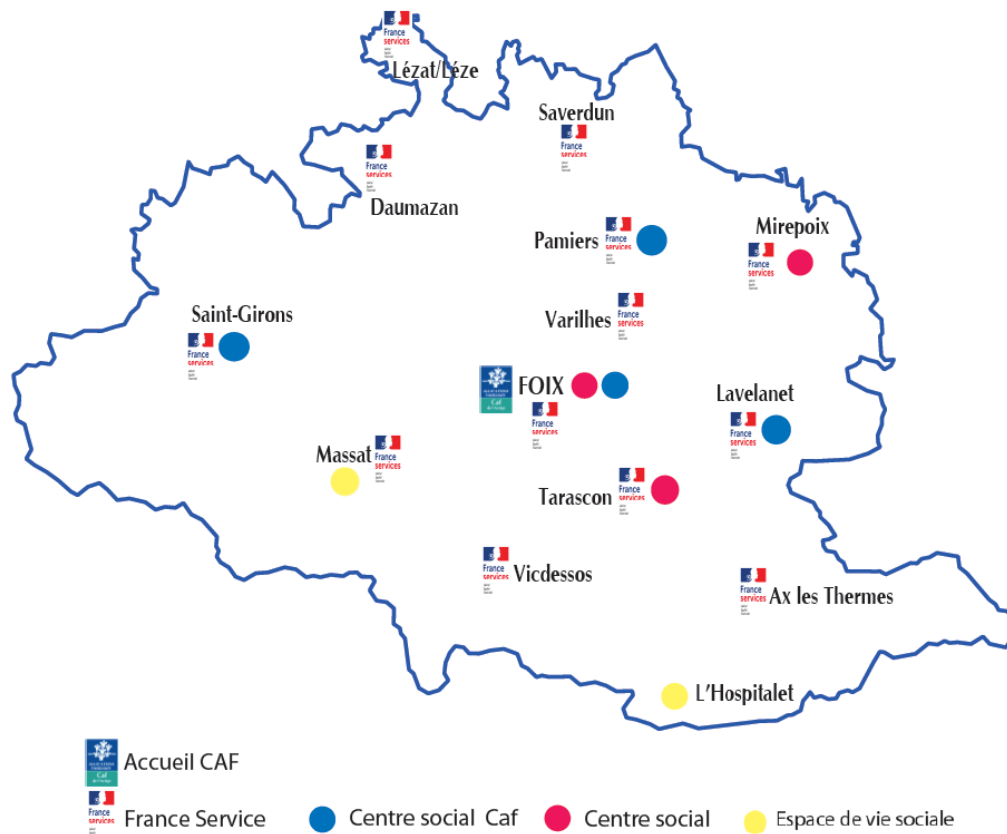
Site	2022	2023
Siège	18 309	17 392
Lavelanet	1 500	1 537
Pamiers	3 094	3 353
Saint-Girons	1 721	1 806
<b>Total</b>	<b>24 624</b>	<b>24 088</b>

### Les rendez-vous téléphoniques

Mis en place au mois d'avril 2020 pendant le 1<sup>er</sup> confinement, **2 929 rendez-vous** ont été honorés en 2023.

Au total, 87,19 % des allocataires ont eu un rendez-vous physique ou téléphonique proposé dans un délai inférieur à 7 jours. Ils apportent une satisfaction des allocataires et permettent d'éviter des déplacements sur les différents lieux d'accueil. La plupart des dossiers sont résolus par ce biais.

## LES POINTS D'ACCUEIL



## LE TELEPHONE

La réponse téléphonique est gérée par la plate-forme mutualisée située à la CAF de Tarbes.

L'amplitude hebdomadaire d'accueil téléphonique est de 37,50 heures (l'engagement hebdomadaire dans le

cadre de la Cog étant de 32h).

24 572 appels ont été traités par des téléconseillers en 2023 (18 056 en 2022).

92,59 % des allocataires nous ont communiqué un numéro de téléphone portable.

## LES MAILS RECUS

En 2023, nous avons reçu 16 946 mails allocataires (+ 1,23 % par rapport à 2022).

Le canal mail apporte satisfaction aux allocataires car il leur permet d'obtenir une réponse personnalisée et rapide sur leur dossier tout en leur évitant un déplacement.

Généralement, les mails sont traités sous 72H. En 2023, 45.44 % des mails ont été pris en charge en moins de 48H (traités ou transférés en niveau 2 si la question est complexe).



## LES DOCUMENTS

### Les courriers reçus :

**347 137 courriers** sont arrivés en **2023**, en stabilisation par rapport à **2022**.

**556 154 pièces** sont arrivées en **2023** dont **269 992** transmises par voie dématérialisée, soit **48,55 %** des pièces.

### Les courriers envoyés :

**137 597 courriers** ont été adressés aux allocataires et partenaires en **2023** dont **117 139** mis sous plis et envoyés par les centres éditiques de la Caf de la Haute-Garonne et de la Seine Saint-Denis.

Cela représente une **diminution de 22,5 %** par rapport aux courriers envoyés en **2022**. La qualité rédactionnelle fait l'objet de supervision et de rappels tout au long de l'année.



## LES DELAIS DE TRAITEMENT

**89,90 %** des pièces ont été traitées en moins de 15 jours.

**96,40 %** des demandes de minima sociaux ont été traitées en moins de 10 jours.

Le délai de démarche est calculé pour chacune des pièces, en nombre de jours calendaires écoulés entre la date d'arrivée

de la pièce à la Caf et la date de fin de traitement Caf. Pour 2023, le délai moyen de démarche pour les prestations familiales est de **13,47 jours** pour un objectif national fixé à **16 jours** et le délai moyen de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux de **12,21 jours** pour un objectif national de **14 jours**.

## LES TELESERVICES

**90,90 %** des allocataires nous ont communiqué leur adresse email.

### Le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Ce site propose des informations généralistes sur les prestations versées par la Caf, des actualités de la branche famille mais surtout un accès à « mon compte » qui permet à l'allocataire de signaler un changement de situation, effectuer des déclarations de ressources, déposer une demande d'allocation logement en ligne, faire une demande de prime d'activité...

Les usagers qui n'ont pas accès à Internet peuvent se rendre dans une France service, dans un centre social ou au siège pour un accompagnement avec imprimante à disposition. Des ordinateurs sont mis à disposition et des volontaires en service civique s'appliquent à accompagner l'allocataire dans son usage de l'outil informatique.

## L'outil CDAP

CDAP, qui a remplacé Cafpro en 2017, permet à des partenaires conventionnés d'accéder en lecture aux données allocataires dans le but d'accélérer les démarches de ceux-ci ou de réduire le risque d'erreur dans le traitement des

dossiers.

Au 31/12/2023, 71 partenaires sont conventionnés par la Caf pour utiliser Cdap.

Sur l'année 2023, 25 partenaires ont été contrôlés.

## Visioconnect

La Caf de l'Ariège, en collaboration avec la Caf de l'Aude, propose une prise de rendez-vous à distance pour accompagner les allocataires sur les services en ligne.

## L'INFORMATION DES ALLOCATAIRES

### Les campagnes emails et sms

Tout au long de l'année des campagnes d'informations personnalisées et pro-actives sont déployées afin d'accompagner au mieux les allocataires dans leurs démarches.

Les allocataires sont informés via des campagnes Sms ou email. Ces campagnes

sont ciblées en fonction de la situation de l'allocataire. Nos campagnes email ont un taux d'ouverture variant de 30 à 75 % selon les sujets.

Chaque mois, les nouveaux allocataires reçoivent un sms de bienvenue les invitant à consulter les pages locales du caf.fr.

### La page Facebook



Afin d'améliorer l'accès des familles à l'information, une page Facebook Caf Ariège a été créée en avril 2020.

Au 31/12/2023, la page avait 801 abonnés, soit 97 de plus qu'au 31/12/2022.

- 34 publications ont été effectuées en 2023.

## L'INFORMATION DES PARTENAIRES

### Les campagnes emails

Les partenaires sont informés par mail selon l'actualité d'événements, actions diverses les concernant.

### Le compte LinkedIn

Créé en janvier 2021, ce compte a 414 abonnés au 31/12/2023, soit 122 de plus que l'année précédente, principalement issus de l'administration publique et d'organisations sociales.

## Acteurs et Territoires

Acteurs et Territoires est une newsletter relayant les actualités de la Caf, locales comme nationales. Ainsi, les projets en cours, les évolutions réglementaires majeures ou les nouveaux dispositifs sont communiqués à plus de 150 partenaires de la Caf de l'Ariège.

En 2023, deux éditions d'Acteurs et Territoires ont été publiées et ont notamment permis de communiquer sur les travaux liés au Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) de l'Ariège, sur la couverture du département par les Convention territoriales globales, ou encore sur la création de nouvelles aides locales.

## LE CONTRÔLE DES ALLOCATAIRES

Ce contrôle peut être réalisé sur pièce, sur place, et par échange de fichiers.

### 3472 contrôles sur pièces, dont datamining + contrôles Rac :

Le montant des impacts financiers en contrôle sur pièces s'élève à **1 526 520 €**.

### 509 contrôles sur place :

Les contrôleurs de la Caf rencontrent les allocataires au guichet de la Caf ou des centres sociaux pour vérifier leur situation. Les contrôles ont donné lieu à :

- des rappels, lorsque l'allocataire ne bénéficie pas de tous ses droits : **457 215€**,
- des indus, lorsque l'allocataire a perçu plus d'allocations que le montant de ses droits : **1 394 167€**.



## LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La lutte contre la fraude est le corollaire de la démarche d'accès aux droits, elles ne s'opposent pas mais se complètent, avec une même visée :

le paiement à juste droit. Elles sont une condition de crédibilité de notre système de protection sociale qui repose sur le principe de la solidarité.

⇒ La qualification de fraudes : 193 fraudes ont été qualifiées (172 en 2022, 111 en 2021, 81 en 2020, 137 en 2019, 108 en 2018), représentant un montant de **1 356 541€**.

### Les fraudes concernent principalement les prestations suivantes :

- 243 une prestation Rsa socle ou activité.
- 117 la Prime pour l'activité,
- 79 une allocation logement,
- 58 la prime de Noël,
- 34 une prestation familiale.





La fraude a souvent un impact sur plusieurs prestations.

Il y a 30 dossiers présentant un indu supérieur à 10 000€, le plus important s'élevant à 27 875 €.

Le montant total des indus ainsi relevé s'élève à **1 356 541 €** (contre 1 049 791 € en 2022, 502 832€ en 2021, 382 907 en 2020, 498 833€ en 2019 et 600 301€ en 2018), soit un indu moyen mis en recouvrement de **7 029 €**.

### Les suites données :

Les suites données aux **193 cas de fraude** sont :

- 1 dépôt de plainte,
- 18 dépôts de plainte effectués par le Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux,
- 163 pénalités appliquées (pour un montant total de 189 645 €),
- 11 avertissements envoyés.

A noter que pour **13%** des dossiers présentés en commission, la qualification de fraude n'a pas été retenues (30 dossiers).

### La prévention des fraudes :

En matière de prévention de la fraude, **278 lettres** de mise en garde ont été envoyées aux allocataires pour lesquels un indu a été implanté en 2023.



# La politique territoriale de la CAF

## LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du département. L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les habitants dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'accès aux droits et les actions transverses au service d'une société inclusive, autour de la thématique du handicap.

En tant que secrétaire en charge de l'animation du Schéma départemental des services aux familles, la Caf travaille au niveau

départemental à définir et mettre en œuvre de façon partenariale des orientations stratégiques.

5 orientations ont été validées par le Comité départemental des services aux familles dans le cadre du SDSF 2022-2025 :

- Renforcer l'accessibilité des services petite enfance, enfance, jeunesse,
- Favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse,
- Soutenir la parentalité et améliorer l'information en direction des familles,
- Développer la qualité du cadre de vie, l'animation de la vie sociale, la participation des habitants et l'inclusion sociale,
- Créer un pôle ressources handicap départemental.

L'année 2023 a été marquée par :

- L'installation du comité départemental des services aux familles (CDSF) le 26 janvier 2023. Instance de réflexion, de conseil, et de suivi, il recueille les données et émet des propositions, et organise la coordination du SDSF,
- Une consultation départementale sur les thématiques du Service public de la petite enfance (SPPE),
- La première réunion du CDSF le 26 mai 2023 et le lancement des six groupes de travail thématiques en lien avec les orientations du schéma,
- Deux réunions du CDSF restreint sur la lutte contre la maltraitance dans les crèches.

Le 10 février 2023, à l'occasion de l'anniversaire de la Loi de 2005 (égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées), une journée d'accès aux droits pour tous a été organisée en partenariat avec la Préfecture de l'Ariège, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, l'Education Nationale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ariège (PEP 09) et la Caf.



Cette manifestation a été clôturée par la signature de la convention cadre de partenariat du Pôle d'Appui et de Ressources Handicap-Inclusion (PARHI) actant la mise en place du Pôle Ressources. Le PRH reprend les actions des dispositifs Palanqueto (volet petite enfance) et Optimus (enfance -jeunesse). Il assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation accompagnée et d'appui en direction des familles et des professionnels ou des intervenants non professionnels sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance jeunesse et de la parentalité. C'est un service gratuit pour les familles et les équipements.

## L'AFFIRMATION D'UNE DEMARCHE DE SUIVI DES CTG

### Le contexte

Les Convention Territoriales Globales (CTG) sont un outil de contractualisation avec les collectivités, portant sur les thématiques propres à la Caf. On y retrouve donc principalement la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement et le cadre de vie, et l'inclusion sociale. Les CTG permettent d'établir, à partir d'un diagnostic de territoire partagé, un plan d'action sur 5 ans. En Ariège, le choix a été de travailler à l'échelle intercommunale, auprès des communautés de communes et d'agglomération. Les 4 premières CTG ont été signées en 2020, et 3 autres CTG ont été signées sur les exercices 2022 et 2023.

### La couverture CTG sur le territoire en 2023

Sur l'année 2023, une nouvelle CTG a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, signifiant que l'ensemble des 8 EPCI en Ariège sont couverts par une CTG. Cela représente un taux de couverture de 100 % de la population ariégeoise.

### Le suivi des CTG

Les CTG ayant pour vocation d'être un outil opérationnel qui fixe un certain nombre d'objectifs et d'actions, un processus de suivi a été mis en place à partir de 2022. En 2023, deux réunions de bilan intermédiaire ont été réalisées.

Ces réunions permettent de faire le point sur les projets menés sur chaque territoire, notamment par rapport aux objectifs et actions inscrites dans la CTG, mais aussi de planifier des échéances pour les réalisations à prévoir.

Une réflexion a été amorcée à partir de 2023 concernant le poste de chargé de coopération. Certains coordinateurs actuellement en fonction ont été invités à

participer à une première réunion de réseau le 15 décembre 2023 afin d'évoquer le référentiel de chargé de coopération et d'envisager une évolution vers cette fonction.

## L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES TERRITOIRES

La Caf accompagne les territoires via des fonds locaux et nationaux. A compter de 2022, la mise en œuvre d'un appel à projets permet une plus grande lisibilité des actions

82 projets ont été financés (hors plans crèches et aides sur projets spécifiques) pour un montant total de 334 260 €.

et des thématiques financées. Par ailleurs la Caf participe aux différents comités de la politique de la ville et instruit les dossiers pour lesquels elle est sollicitée.



L'appel à projets « Promotion des valeurs de la République et prévention du repli communautaire et de la radicalisation » a été lancé en 2022 en Ariège, puis reconduit en 2023.

Cet AAP a vocation à identifier et soutenir des actions innovantes, participatives et ludiques, ayant pour objectif de :

- Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité,
- Lutter contre le repli communautaire dans les territoires confrontés à ce problème,
- Prévenir les phénomènes de radicalisation ou accompagner les familles et les jeunes touchés par ce phénomène.

6 projets ont pu être financés par cet AAP, selon des domaines d'interventions ciblés et territorialisés pour un montant total notifié à 18 700€.

*Plusieurs de ces projets sont des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur les questions de la laïcité, à l'aide de formats diversifiés (ateliers éducatifs ou artistiques, concours vidéo thématique, escape-game, ...).*

*Un projet a également permis à des jeunes du territoire de visiter deux institutions républicaines à Paris, et d'échanger avec des élus dans le cadre de la semaine de la citoyenneté.*

# L'arrivée d'un enfant

L'accueil des enfants âgés de moins de six ans constitue un enjeu important pour maintenir un bon équilibre démographique et stimuler le dynamisme économique et l'attractivité des territoires. La Caf de l'Ariège soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

La complémentarité de l'offre d'accueil sur un territoire (individuel ou collectif) est un objectif fort pour la CAF. En effet, il est très important que les familles aient le choix et puissent ainsi concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.



## LES PRESTATIONS LEGALES

	Montant			Allocataires		Evol %
	2022	2023	Evol %	2022	2023	
Prestation d'accueil du jeune enfant	16 618 802	17 324 016	4,24%	3339	3196	-4,28%
Prime et allocation de base	6 827 279	6 725 022	-1,50%	2936	2789	-5,01%
Complément libre choix d'activité	10 778	3 939	-63,46%	4		-100,00%
Prepave	1 334 646	1 261 432	-5,49%	361	333	-7,76%
Complément mode de garde	8 446 099	9 333 624	10,51%	1180	1233	4,49%
Alloc différentielle	0	360	-	0	1	-

# L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Nombre de places : 968

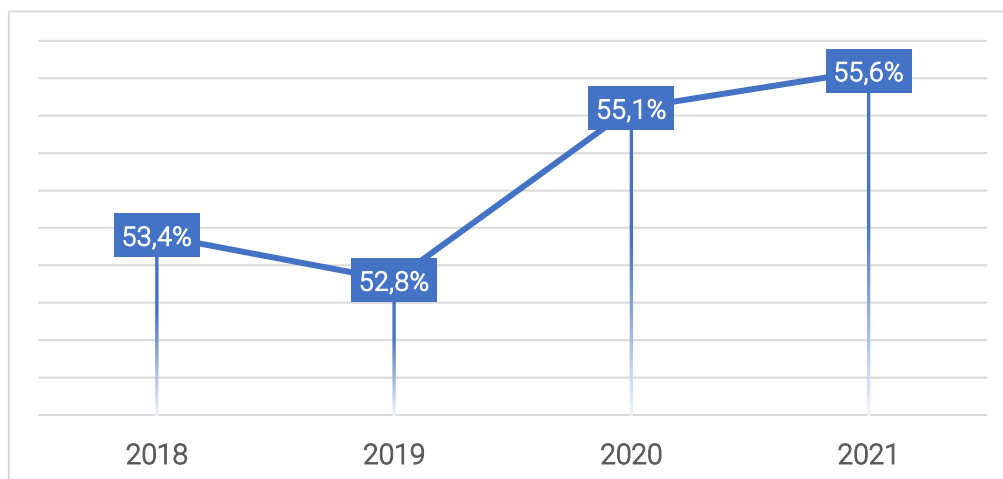
Equipements		2022	2023	2022/2023
Accueil collectif Multi-accueil	Nbre d'établissement	27	26	-1
	Nombre de places	687	693	+6
	Montant	4 461 877 €	5 122 151 €	+15%
Accueil familial Crèche familiale	Nbre d'établissement	6	6	NS
	Nombre de places	236	227	-9
	Montant	1 424 413 €	1 334 160 €	-6%
Micro-crèche	Nbre d'établissement	4	5	+1
	Nombre de places	41	48	+7
	Montant	306 358 €	338 990 €	+11%
S/TOTAL	Nbre d'établissement	37	37	NS
	Nombre de places	964	968	+4
	Montant	6 192 648 €	6 795 301 €	+10%
Relais Petite Enfance + Bonus Relais Petite Enfance	Nbre d'établissement	15	15	NS
	Montant	307 634 €	353 451 €	%
Total financement		6 500 282 €	7 148 752 €	+15%

Au 31 décembre 2022 : le département de l'Ariège comptait 964 places d'accueil en structures collectives et familiales.

Au 31 décembre 2023 : le département compte 968 places d'accueil. Il est constaté une évolution de +4 places nettes par rapport à N-1. En 2023, la création de places a été minimisée du fait de la suppression de 9 places à la crèche familiale de Ferrières et d'une place au multi accueil de Mirepoix.

## LE TAUX DE COUVERTURE

Sources des données :  
Cafdata



EPCI	Taux de couverture 2021
CAPFV	58,7%
CCAL	39,6%
CCCP	51,4%
CCHA	59,7%
CCPAP	61,3%
CCPM	34,5%
CCPO	49,4%
CCPT	50,2%
<b>Ariège</b>	<b>55,6%</b>

## ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

### Filoue

La politique d'accessibilité des enfants en situation de pauvreté et de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) constitue un axe majeur de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022. Afin de mieux connaître les profils et caractéristiques des publics accueillis dans les Eaje et d'enrichir le patrimoine statistique

de la branche Famille, la Cnaf a généralisé depuis 2019 le déploiement du dispositif d'informations « Filoué ».

En 2023, le taux de réponse à l'enquête FILOUE est de 97 % (36 sur 37 équipements petite enfance).

### La démarche IDA (Informer, détecter, accompagner)

La Caf conduit une démarche spécifique d'accompagnement des équipements petite enfance qui rencontrent des difficultés de fonctionnement.

Cette démarche permet de proposer un plan d'accompagnement travaillé avec les gestionnaires et les responsables des structures petite enfance pour assurer la pérennité de ces structures.

L'objectif est de contribuer à la qualité d'accueil dans les établissements de la petite enfance et au maintien des places d'accueil existantes dans les territoires.



## Fonds de Modernisation des Eaje (FME)

Gestionnaire	Equipement	Cas Extra	Type aide	Montant accordé
IGESA	Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour la micro-crèche "Les Cammouflets" à Pamiers	25/09/2023	Investissement	2 204 €
CC COUSERANS PYRENEES	Acquisition de stores pour la Maison de la Petite Enfance	25/09/2023	Investissement	5 756 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>				<b>7 960 €</b>

En 2023, deux structures ont bénéficié d'une subvention d'investissement sur le Fonds de Modernisation des Etablissements pour un montant total de 7 960 €.

## Fonds publics et territoires – Axe 5 – Appui aux établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques

Une seule structure Eaje a été concernée par le fonds publics et territoires (axe 5), il s'agit d'un multi accueil. Une subvention d'un montant de 15 000 € a été accordée à titre exceptionnel.

### Le site monenfant.fr

Le site monenfant.fr est développé par la Branche famille à destination des familles et des professionnels du secteur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Ce portail permet d'accompagner les familles dans leurs parcours de parents mais également les différents professionnels. Il valorise ainsi les actions et les services mis en place sur le département.

Une nouvelle version met l'accent sur l'accueil des jeunes enfants et des services permettant aux professionnels de l'accueil individuel de valoriser leurs activités, via la mise en ligne des disponibilités.

En 2023, un travail de mise à jour du site a été entamé par les équipes afin de proposer aux parents des informations les plus fiables possible. De même, une campagne de relance des assistants maternels a été réalisée afin de leur rappeler l'obligation de déclaration et d'information liée à l'article 100 de la loi ASAP. Fin 2023, 89 % des assistants maternels ariègeois étaient inscrits sur le site monenfant.fr

L'article 100 de la loi ASAP du 07 décembre 2020 fait de monenfant.fr le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles.

#### Pour les assistants maternels

Date d'application au 1<sup>er</sup> septembre

Obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueils

Décret relatif aux assistants maternels entré en vigueur le 30 août 2021  
Ajout de l'obligation d'inscription et de mise à jour deux fois par an des disponibilités des assistants maternels sur monenfant.fr.  
Dispense les assistants maternels employés par des personnes morales du respect des obligations.

#### Pour les Eaje

Date d'application au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour tous les Eaje et par dérogation au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour les Eaje Paje

Obligation de communiquer par voie électronique leurs disponibilités d'accueil ponctuelles.

Arrêté relatif aux Eaje entré en vigueur le 31 août 2021  
Chaque disponibilité est communiquée au plus tard le troisième jour précédant la date de cette disponibilité (J-3).  
Les EAJE ont la possibilité d'utiliser la transmission de données informatisées ou le Back-office monenfant.fr.  
Obligation de mise à jour 3 fois par semaine par logiciel ou 1 fois par semaine via le Back-office.



## Un site de référence pour les parents



Un référencement de la majorité des services financés par les Caf en petite enfance, enfance et parentalité.

A ce jour sont référencés et géolocalisés\* :

15 735 EAJE**	27 770 accueils de loisirs
2 337 MAM**	1 878 lieux d'accueil enfants-parents
3 417 RPE**	274 services de médiation familiale
	4 995 services de GAD
2 097 lieux d'information petite enfance	252 espaces de rencontre



Un module de recherche géolocalisé et interactif d'un mode d'accueil ou d'un service parentalité.



La simulation du reste à charge en crèche de son enfant et l'estimation de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).



La possibilité pour les parents de demander des informations et d'être guidés dans leur recherche de mode d'accueil.



Un accès à des informations utiles tout au long de la vie de parents sous forme d'articles, d'actualités, ou encore de dossiers thématiques.

Chiffres du 23/03/2022

\*établissement d'Accueil du Jeune Enfant, Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s, Relais Petite Enfance

## Un outil de travail et d'information pour les professionnels de la petite enfance



Un positionnement du site au sein du parcours naissance du [Portail national des droits sociaux \(Pnds\)](#).



L'opportunité pour les professionnels de la petite enfance d'être visibles (et de mettre à jour les informations) sur le portail public national de référence pour se faire connaître auprès des parents.



L'enrichissement de l'offre « assistant maternel » (projet d'accueil, disponibilité, tarifs, etc.). Inscription entièrement à la main des assistants maternels



Un module d'affichage automatique des places disponibles, agissant en faveur de « l'accueil occasionnel », afin de permettre aux gestionnaires des Eaje\*\* de renseigner leurs places disponibles à court terme.



Un contenu éditorial actualisé à destination des professionnels.

## Le soutien à la parentalité

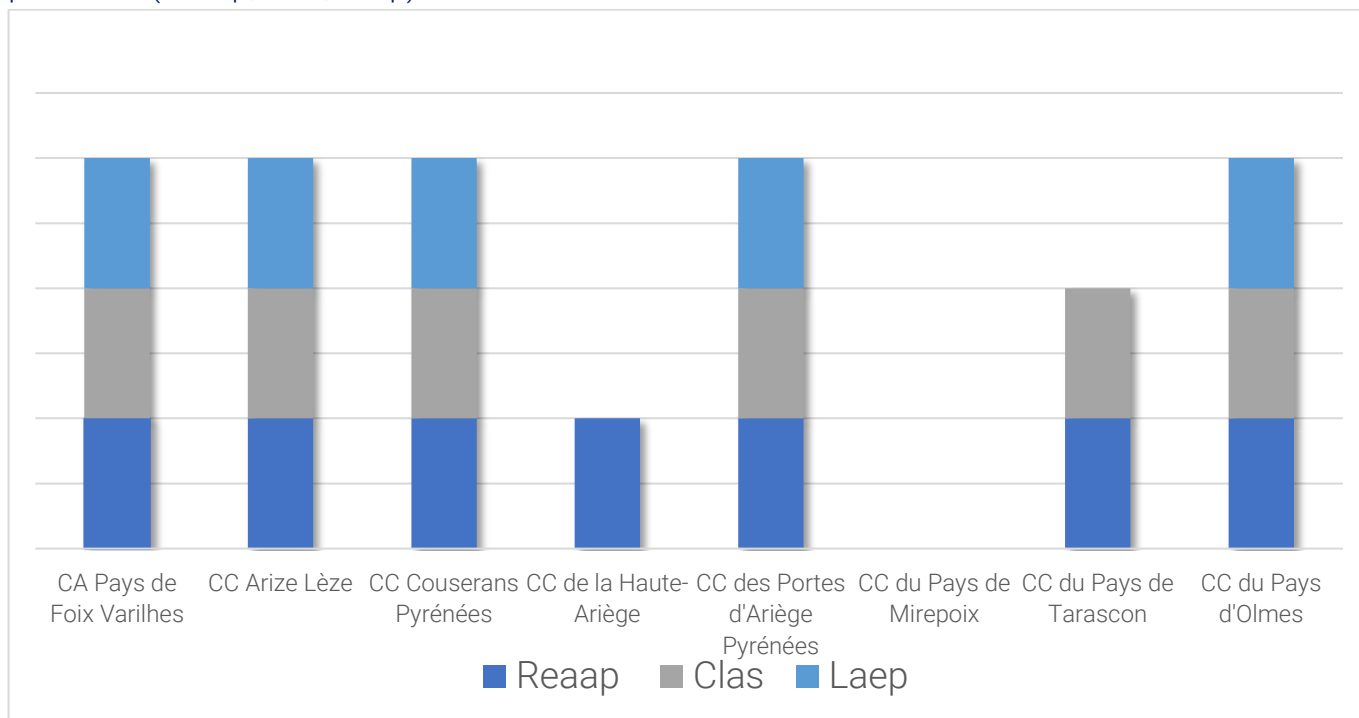
Parce qu'être parent n'est pas toujours facile, la Caf développe depuis de nombreuses années une offre diversifiée afin d'accompagner les parents dans leurs rôles et leurs responsabilités éducatives. Cette offre vise également à favoriser la qualité et la continuité de relations enfants-parents.



	Montants			Allocataires		
	2022	2023	Evol %	2022	2023	Evol %
Allocations familiales	22 402 359	22 865 752	2,07%	8765	8655	-1,25%
Complément familial	4 209 140	4 339 597	3,10%	1 526	1 537	0,72%
Allocation de rentrée scolaire	4 670 970	4 634 773	-0,77%	7 164	7 046	-1,65%
Allocation de soutien familial	4 453 827	6 708 326	50,62%	1902	2012	5,78%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 458 486	2 734 753	11,24%	694	767	10,52%
Allocation journalière de présence parentale	269 306	348 025	29,23%	19	29	52,63%
<b>TOTAL</b>	<b>38 194 782</b>	<b>41 283 202</b>	<b>8,09%</b>	<b>20051</b>	<b>20017</b>	<b>-0,17%</b>

## LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PARENTALITE

En 2023 : 5 intercommunalités sur 8 (62 %) disposent d'un panier de services parentalité financé par la Caf (Reaap, Clas, Laep).



## LES RESEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Les Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment lors des périodes charnières du développement des enfants, quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

L'enveloppe Cnaf a permis de financer **46 actions** en 2023 à hauteur de **76 138 €**.

## LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, des enfants et des jeunes dans leur travail personnel scolaire, des apports méthodologiques, des activités culturelles visant à leur redonner confiance.

Pour l'exercice 2023, la Caf a financé, à hauteur de **113 025 €**, 6 porteurs de projets pour la mise en place de 38 collectifs dont 11 bonus enfants à hauteur de **11 766 €** et 6 bonus parents à hauteur de **9 222 €**.

## LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

La participation à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, l'appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels sont les principaux objectifs de ce lieu.

8 Laep sont répartis sur le département de l'Ariège dont 3 sur 1 territoire politique de la ville et sur un ancien contrat de territoire. La Caf a versé sous forme de prestation de service une somme de **74 007 €** pour 7 Laep répondant aux critères de la prestation de service.

## LA MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale constitue une offre de service permettant d'accompagner les situations de séparations.

Elle vise à prévenir la rupture des liens familiaux et à valoriser les compétences parentales.

Dans ce processus, le médiateur familial favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits tant sur le plan conjugal que familial.

Sur le plan de l'activité, les 2 services de médiation familiale labellisés en Ariège, l'ASJOA et l'ADSEA ont réalisé 76 médiations soit 247 séances de médiations.

La prestation de service versée par la Caf, participe au financement des postes de médiateur familial. Elle s'est élevée à 126 806 € en 2023.



## LES ESPACES DE RENCONTRE

Ce sont des lieux d'exercice du droit de visite. Ils permettent à un parent, pour une durée limitée dans le temps, de rencontrer son enfant lorsqu'il ne réside pas habituellement avec lui, notamment dans le cadre de séparations ou de divorces conflictuels, dans un lieu neutre et

encadré par des professionnels (psychologue, puéricultrice). L'association « PEP09 » gère l'espace de rencontre départemental, « L'entre deux ».

La prestation de service de la Caf s'est élevée à **57 214 €** contre **56 338 €** l'année précédente.

**Le comité départemental des ruptures familiales suit l'activité des services de médiation familiale et des espaces de rencontre et se réunit une à deux fois par an.**

## L'ACCOMPAGNEMENT DES SEPARATIONS

### Webinaire parents après la séparation

Elles sont remplacées par un format Webinaire et TCHAT animé par des juristes, des médiateurs, l'ARIPA et un modérateur pour réguler les questions.

Ce dispositif, proposé aux allocataires ayant déclaré une séparation intervenue sur N-1 est piloté par la Caf de la Haute-Garonne.

### L'accompagnement des séparations en lien avec les partenaires : le parcours séparation

Le parcours séparation prévoit un accompagnement des travailleurs sociaux en fonction de la situation ainsi qu'une augmentation des contacts pro-actifs.

Il s'agit aussi de mieux orienter l'usager vers les canaux de contacts les plus adaptés, pour un usage des services en ligne : télé services, changement de situation, demande de prestation en ligne (Asf), ainsi qu'un accès aux sites de la branche.

1 031 offres de contact ont été proposées en 2023.

Les rendez-vous personnalisés avec le travailleur social peuvent être complémentaires des rendez-vous gestionnaires-conseil allocataires, ils permettent à l'allocataire d'accéder à ses droits, informer sur les aspect juridiques (résidence alternée, autorité parentale, pension alimentaire) mais aussi de favoriser l'accès aux équipements et services, offrir un espace d'accueil et d'écoute, et développer si besoin un accompagnement social. Ce rendez-vous permet d'informer sur les offres de services (Aripa) et sur les services de médiation familiale du département.

## LES ACTIONS COLLECTIVES FAMILLES DANS LES CENTRES SOCIAUX EN GESTION DIRECTE

Les référents familles ont pour mission d'animer un projet d'animation collective « famille ».

Au sein des centres sociaux en gestion directe, cette fonction est assurée par les assistants de service social qui y consacrent 0.50 Etp.

Le projet « famille » au sein des centres sociaux met l'accent sur le soutien aux parents dans leur rôle éducatif et la création d'un

environnement favorable pour les familles. Il leur permet aussi de tisser des liens et d'échanger des expériences.

L'animation du projet famille s'intègre au projet d'animation globale du centre social. Au total, ces actions de type ateliers parents/enfants ou sorties familles ont permis la participation de près de 720 participants.



## Ateliers de mobilisation Cuisine-Insertion du Centre social du Courbet à Foix

Ce projet a permis d'accompagner sous forme collective des personnes en insertion et porteuses d'un projet quel qu'il soit (reconversion professionnelle, recherche d'un logement, d'un emploi, ...).

L'objectif était de les remobiliser en leur apportant confiance et estime de soi. Les ateliers participatifs leur ont fait connaître les outils et relais disponibles pour l'accès à l'emploi et les aides pour lever les freins, par émulation entre pairs.

# Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs

## LE SOUTIEN AUX VACANCES FAMILIALES

Dans le cadre de l'aide aux temps libres et du soutien à la parentalité, la Caf participe au financement des vacances familiales. Elle favorise également le départ en vacances de familles fragilisées. Ces familles sont accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf. En 2023, 40 familles sont parties dans le cadre VACAF AVS, 82 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales. La Caf a participé à hauteur de **38 716 €**. Le reste à charge par

famille s'est élevé à 125 € pour des séjours de 7 jours.

Dans le cadre d'un conventionnement avec VACAF AVF, la Caf, a participé au financement de séjours de vacances pour 202 familles.

65 % des bénéficiaires sont des familles monoparentales. **73 807 €** ont été engagés par la Caf. Le reste à charge par famille s'est élevé à 351 € pour des séjours de 7 jours.



## L'aide au transport des familles

Afin de permettre aux familles éligibles à VACAF AVF de partir dans de bonnes conditions en vacances, la Caf de l'Ariège a adhéré au dispositif aide au transport (AAT).

Cette aide concerne les allocataires ayant réservé un séjour durant les vacances d'été, soit à partir du 8 juillet et jusqu'au 3 septembre 2023 au plus tard, dans une structure de vacances située à plus de 200 km (aller) de son lieu de résidence.

- Le montant d'aide allouée dépend de la distance la plus courte parcourue (aller) entre le domicile de l'allocataire et son lieu de vacances (calcul effectué via Openstreetmap) :
- Entre 200 et 400 km, l'aide est de 100 € ;
- Au-delà de 400 km, l'aide est de 200 €.
- L'allocataire n'a aucune démarche particulière à effectuer pour bénéficier de cette aide, versée sur son compte un mois avant son départ en vacances.

## L'AIDE AUX TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Ces aides favorisent la fréquentation des accueils de loisirs et séjours de vacances. Elles permettent également l'accompagnement pour un premier départ en vacances et le soutien aux initiatives des jeunes.

### L'accueil péri-scolaire

En 2023, 84 équipements ont été financés pour une prestation de service d'un montant de 1 506 181 €.

### L'accueil extra-scolaire/Accueil Ados

En 2023, 48 équipements ont été financés pour une prestation de service d'un montant de 412 805 €.

### La Ps Jeunes

L'enjeu est d'encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée aux jeunes vers la mise en oeuvre de projets à « haute qualité éducative »

La Ps Jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- faire évoluer l'offre en direction des jeunes,
- développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions

soutenues dans ce partenariat jeunesse, foyers de jeunes travailleurs,

- consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse.

18 structures ont été financées pour une prestation de service Jeunes d'un montant total de **388 209 €** en 2023 contre 426 981 € en 2022.

## Les premiers départs en vacances :

L'opération « Premiers départs en vacances » s'appuie sur le financement du Conseil Régional, sur le réseau de transport de la SNCF, sur les centres de vacances qui adhèrent à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air de Midi-Pyrénées (Unat) ainsi que sur les travailleurs sociaux de la Caf qui accompagnent les familles.

94 enfants âgés de 6 à 17 ans ont bénéficié du dispositif. La participation financière a été de 70 € par enfant pour un séjour.

Le montant financier engagé par la Caf pour les 1er départ Unat s'est élevé à **18 111 €**.

Afin de favoriser le départ des enfants en situation de handicap, 5 départs en



vacances ont été permis par la mobilisation de places « SIAM / UFCV ».

## Les aides aux temps libres

Sur ses fonds propres, la Caf de l'Ariège participe financièrement aux séjours des enfants des familles allocataires à revenus modestes pour les séjours de vacances et séjours courts et/ou les accueils de loisirs sous la forme de dotations financières.

Ce financement se traduit par l'attribution d'une dotation annuelle aux organismes conventionnés leur permettant d'appliquer des réductions sur les tarifs publics

normalement pratiqués dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Au titre de l'exercice 2023, **86 287 €** ont été versés et ont permis :

- le départ en centres de vacances pour 282 enfants, soit 126 séjours avec une participation familiale moyenne de 237€ pour des séjour d'une durée de 6 jours courts pour 95 jeunes
- la fréquentation d'accueil de loisirs sans hébergement pour 995 enfants.

# Accompagner les jeunes

La Caf est attentive, avec ses partenaires, au déploiement sur l'ensemble du département d'actions visant à favoriser l'autonomie des jeunes.

## LE FONDS DEPARTEMENTAL DES LOISIRS ACTIFS (FDLA)

Ce dispositif spécifique au département, partenarial, est piloté et financé par la Direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège, le Conseil Départemental et la Caf.

L'accès aux aides du Fdla est ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans. L'aide est plafonnée à 1 000 € avec possibilité de bonification pour les projets innovants, atypiques ou révélant un intérêt particulier.

En 2023, la Caf a notifié au FDLA une subvention d'un montant de **20 000 €** pour le financement de 17 projets (sur 18 présentés).

## SAC'ADOS

La coordination régionale du dispositif est confiée à l'association Vacances Ouvertes. Ce dispositif vise à favoriser le départ de jeunes de 16 à 25 ans généralement exclus des vacances et désireux de vivre une première expérience de séjour en autonomie. En 2023, le dispositif a concerné 42 départs. Les packs ont été remis par les structures relais aux jeunes de 16 à 25 ans dans le département de l'Ariège.

7 structures jeunesse de l'Ariège ont mobilisé le dispositif.

La Caf 09 a financé le dispositif Sac Ados à hauteur de **12 255 €** au titre de l'exercice 2023 contre 7 200 € en 2022. L'aide financière Caf a évolué de +70 % par rapport à N-1. Le Conseil régional co-finance le dispositif.

## LE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

La Caf participe au financement du Fjt de 28 lits gérés par l'Adsea à Pamiers.

La circulaire du 14 octobre 2020 a engendré une évolution de la prestation de service dans la perspective d'adaptation aux évolutions

des situations des jeunes et aux besoins des gestionnaires.

En 2023, pour des raisons réglementaires, la prestation de service n'a pas pu être versée.

## LES PROMENEURS DU NET (PDN)

La démarche des « Promeneurs du Net », inspirée d'une expérience suédoise, vise à proposer aux jeunes une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux, en complément d'un accompagnement en présentiel au sein des structures jeunesse (centre social, accueil de jeunes,



foyer de jeunes travailleurs, mission locale, bureau d'information jeunesse, espace public numérique etc.).

En 2023, en Ariège, un nouveau coordonnateur a pris en charge l'animation du réseau des Promeneurs du Net, et a permis de lancer une nouvelle dynamique pour ce dispositif.

Le Bureau information jeunesse (Bij) du Pays de Foix - Varilhes et de l'Ariège a été sélectionné dans le cadre d'un appel à candidature au début de l'année 2023, pour organiser et animer, en lien avec la Caf, des temps d'échange, de travail et de partage avec la vingtaine de PdN du département.

## LES POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES

Les partenaires institutionnels et fédératifs se sont dotés depuis septembre 2008 d'une mission d'accompagnement des politiques éducatives au service des acteurs locaux et territoriaux qui œuvre pour la transformation et la qualité de l'action éducative.

En 2023, la Caf a participé régulièrement aux réunions du Comité Technique des Politiques Éducatives Locales (CTPel) dans le cadre de ce partenariat. Ce comité a permis les échanges d'informations et de pratiques afin de rendre complémentaires les différents dispositifs et d'accompagner la dynamique et les projets de territoires.

## COORDINATION DU PAEJ

Dans l'attente de l'élaboration de modalités pérennes de financement, une période de gestion transitoire a été mise en place à partir de 2022 pour permettre aux Caf de reprendre le financement des Paej en s'inscrivant dans la trajectoire financière des Ddcs.

La subvention accordée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 36 867 €.

Le Paej est composé de 4 professionnels (2,8 ETP).

Au cours de l'année 2023, les interventions individuelles et collectives se sont développées.

Les actions menées suivent sept axes transversaux :

- L'animation du réseau départemental,
- Le retour de l'expérimentation AJIR,
- L'accompagnement des territoires,
- La formation des acteurs,
- L'animation du centre de ressources,
- La recherche,
- Les relations extérieures.

La Caf a co-financé la mission de coordination du réseau « Territoires Éducatifs » à hauteur de **38 000 € pour 2023**.

Ont été accompagnés :

- 233 jeunes dont 84 nouvelles situations,
- 58 parents.

624 entretiens ont été réalisés par les professionnels, 8 veilles suicidaires mises en place.

115 actions collectives ont touché 1826 jeunes, 76 parents et 119 professionnels.

388 actions partenariales ont été mises en œuvre (maison des adolescents, lycées, collèges, ...)

# L'accès et le maintien dans le logement

## LES PRESTATIONS LEGALES

Prestation	Montant			Allocataires		
	2022	2023	Evolution (%)	2022	2023	Evolution (%)
Allocations logement Familial (ALF)	11 376 984	11 189 224	-1,65%	3253	3071	-5,59%
Allocations logement à Caractère social (ALS)	14 169 686	14 437 856	1,89%	6090	6051	-0,64%
Aide personnalisée au logement (APL)	8 994 109	9 005 490	0,13%	3458	3401	-1,65%
Allocation de logement ter (ALT)	101 355	104 152	2,76%	NC	NC	-
Prêts amélioration Habitat (PAH)	4 452	13 128	194,85%	NC	NC	-
TOTAL PRESTATIONS	34 646 586	34 749 850	0,30%	12801	12523	-2,17%

## LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

### La Ccapex

La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives s'est réunie 11 fois en 2023.

### Les commissions territoriales d'impayés de loyer

Des commissions pour la coordination locale des situations d'impayés de loyer et d'expulsion associent les services sociaux de la Caf, du Conseil Départemental, de Soliha 09 et des Ccas/Cias.

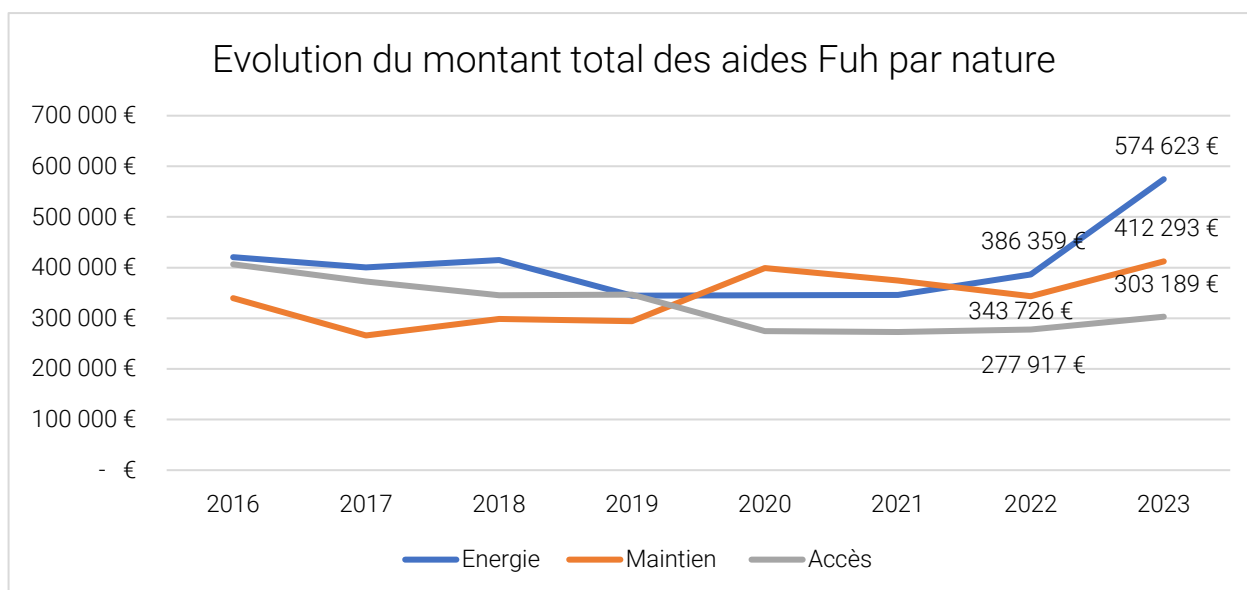
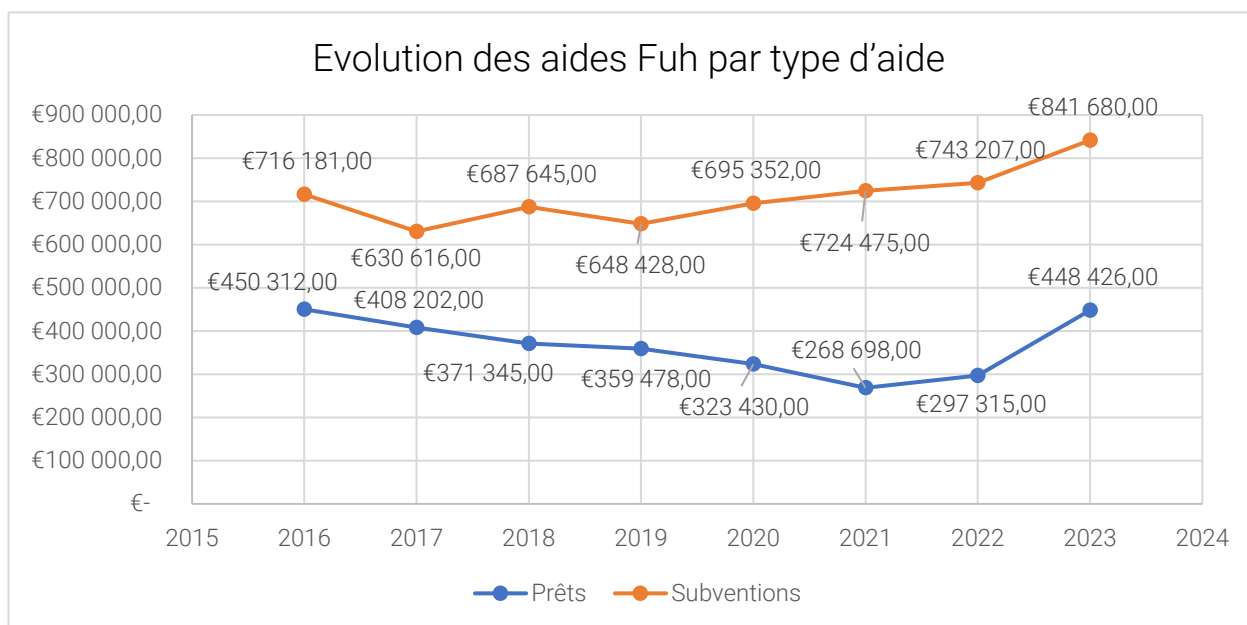
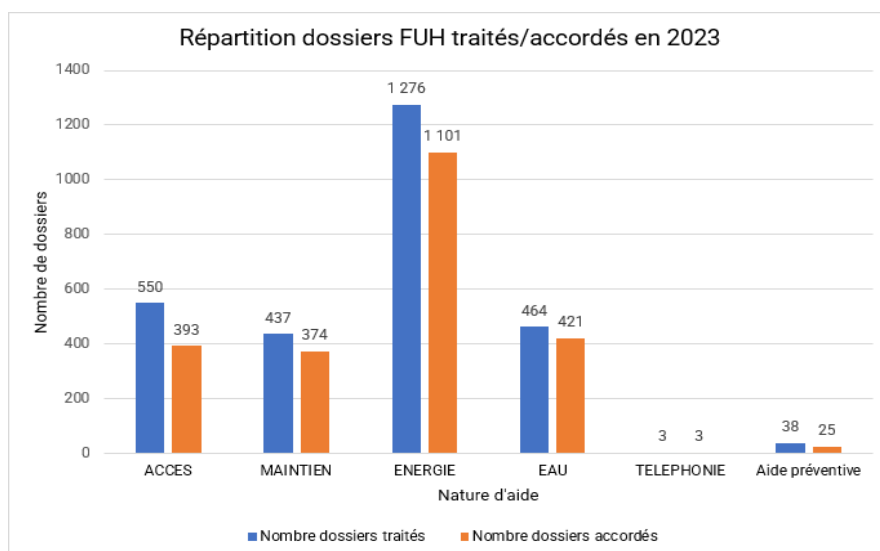
Les travailleurs sociaux assurent le suivi et l'accompagnement social des publics concernés. En 2023, 354 offres de contact ont été adressées à des allocataires en situation d'impayés de loyer. Une solution a été trouvée pour 35 % des locataires : reprise des paiements, mise en place d'un plan d'apurement de la dette, saisine du Fuh. Les mesures d'accompagnement individuel ont favorisé le maintien dans les lieux de 123 ménages.



## Le fonds unique habitat

La Caf assure la gestion du FUH.

En 2023, **2768** nouveaux dossiers ont été traités et 2317 ont bénéficié d'un accord.



## L'OFFRE DE CONTACT

Ces offres de contact concernent le relogement, l'amélioration de l'habitat, la maîtrise des énergies ainsi que les impayés de loyer et la non-décence des logements.

Les actions d'information et les actions collectives :

Des agents des services prestations et action sociale ont participé au **forum étudiant** organisé par le lycée de Foix qui a réuni 51 jeunes et parents.

L'assistante sociale du centre social du Courbet participe également à la journée d'information en partenariat avec le BIJ.

## LA DECENCE DES LOGEMENTS

La Caf dispose d'une cellule logement qui assure une coordination transversale entre les services prestations et action sociale concernant les situations de non-décence. Elle procède au repérage, au recensement des logements et à la mise en place de visites par les contrôleurs prestations et les travailleurs sociaux.

En 2023, la cellule logement a traité 115 nouveaux dossiers (89 dossiers en 2022) : 71 logements relèvent de la non-décence, 2 de l'insalubrité.

23 bailleurs ont réalisé des travaux permettant une sortie d'insalubrité ou de non-décence. La levée de la « conservation des aides au logement » a pu être activée dans 11 cas sur 20.

## LE PERMIS DE LOUER (PDL)

Le Pdl a été mis en œuvre à partir de mai 2021, à l'échelle de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées en partenariat avec la Caf afin de renforcer notre politique de lutte contre la non-décence du parc privé et :

- de lutter contre les marchands de sommeil,
- d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- d'améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale.

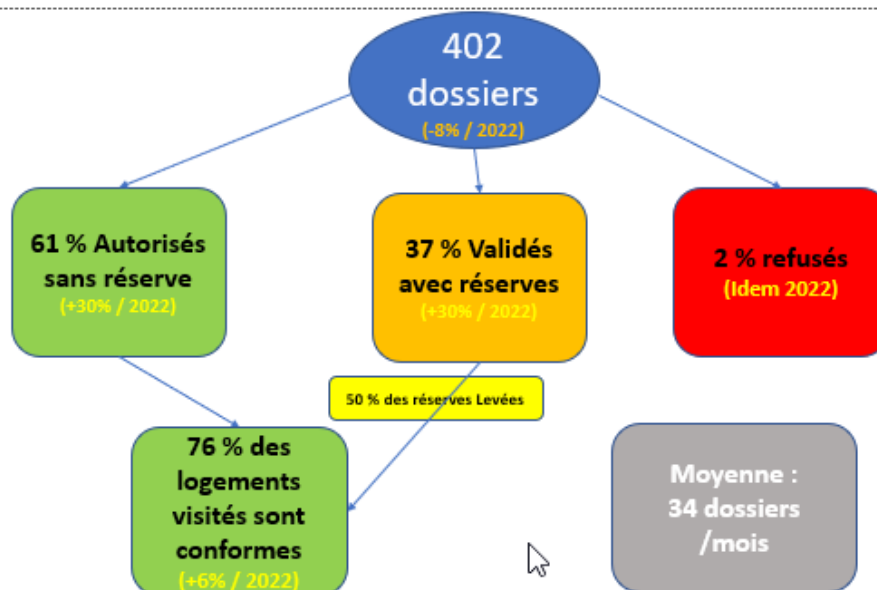
Il permet de mettre en lumière des situations de non-décence et de proposer des solutions pour améliorer l'état des logements.

Les périmètres retenus concernent les centres-anciens des communes de Pamiers, Saverdun et Mazères. Une extension du PDL a eu lieu en 2023. Elle concerne 3 communes :

- Commune de Bézac (lieu-dit Saint-Amans), depuis le 1er juin 2023,
- Commune de Bénagues, depuis le 15 octobre 2023.

## Bilan chiffré 2023 du Permis de louer:

88% de dossiers à **PAMIER**S - 5% de dossiers à **SAVERDUN** - 7% de dossiers à **MAZERES**



## L'animation de la Vie Sociale

### LES EQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les centres sociaux et les Espaces de Vie sociale sont des équipements de proximité.

Lieux-ressources, ils proposent des services et des activités à finalités sociales et éducatives.

Ils fondent leur action sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne. Par le développement de leur projet social, ils visent à répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Ils soutiennent la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions.

Le réseau départemental des centres sociaux Ariègeois est constitué de 7 Centres sociaux et 2 Espaces de Vie sociale. La Caf de l'Ariège assure la gestion directe de 4 structures, deux centres sociaux sont gérés par une collectivité locale territoriale et un centre social est géré par une association.

Les centres sociaux de Pamiers, Saint- Giron, Foix centre-ville sont implantés en quartier prioritaire de la ville.

Fin 2023, le centre social Caf implanté à Lavelanet a fait l'objet d'un transfert de gestion vers la Communauté de communes du pays d'Olmes. Le nouveau gestionnaire a bénéficié d'un accompagnement technique et financier de la Caf de l'Ariège afin « d'opérationnaliser » le transfert de l'équipement et maximiser son fonctionnement.

Concernant la mise en réseau départementale des équipements, la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) co-anime avec la Caf les rencontres entre les responsables des équipements Avs. Le réseau ariégeois s'est réuni à deux occasions, permettant aux structures Avs d'approfondir la question du pouvoir d'agir des habitants et d'appréhender la notion d'impact social.

Sur le plan régional, la Caf de l'Ariège a également assuré tout au long de l'année 2023, la coordination du partenariat avec la FIGO et du Comité de pilotage technique SENACs associant les conseillers techniques Avs des 7 Caf de l'Occitanie de l'ouest.

Les travaux de ce comité technique contribuent à la promotion de l'Avs, notamment au travers de la communication des résultats d'activité des structures, issus de l'exploitation des questionnaires SENACs. Ces résultats et analyses sont communiqués dans la plaquette régionale SENACs Edition 2022.

Les 7 centres sociaux ont bénéficié du versement des prestations de service (animation globale et animation collective familles) pour un montant total de **648 141 €**. Les deux espaces de vie sociale ont bénéficié au titre de 2023 d'une prestation de service d'un montant total de **48 133 €**.



# Contrôle des opérateurs sociaux

En 2023 1 Etp a été dédié au contrôle des équipements et services collectifs accompagnés par le service Action sociale.

22 contrôles sur place (dont 6 assurés par le service national d'appui) ont été réalisés en 2023, pour un montant contrôlé de 2 079 190 €.

Montant des impacts financiers : 12 indus pour un montant de 57 835 €. 6 rappels pour un montant de 12 758 €.

## Soutenir les familles en situation de vulnérabilité

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

### LES PRESTATIONS LEGALES

Prestations	Montant			Allocataires		
	2022	2023	EVOL %	2022	2023	EVOL %
Revenu de solidarité active	36 894 491	37 844 772	2,58%	6196	6230	0,55%
Prime d'activité	26 086 871	26 947 447	3,30%	11899	12052	1,29%
Allocation adultes handicapés	29 185 377	30 537 713	4,63%	2781	3176	14,20%
Complément Aah	930 997	908 310	-2,44%	534	592	10,86%
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>93 097 735,77</b>	<b>96 238 241,47</b>	<b>3,37%</b>	<b>21410</b>	<b>22050</b>	<b>2,99%</b>

### Les personnes couvertes

Au total, **10 874 personnes** (dont **4 032 enfants**) sont couvertes par le Rsa et **22 493 personnes** (dont **7 786 enfants**) par la PPA.

### La recentralisation du RSA

L'expérimentation de recentralisation de l'instruction administrative, de la décision d'attribution et du financement du revenu de solidarité active (Rsa) a été préparée en 2022 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les impacts pour la CAF de l'Ariège sont les suivants :

- 5 ETP ont été attribués à la Caf de l'Ariège à ce titre
- Le recouvrement des indus RSA est désormais assuré par la Caf
- Le service Prestations Familiales réalise l'évaluation de ressources des Travailleurs indépendants pour les PF.

## L'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa et de la Ppa

### Le Rsa :

- 6 230 allocataires sont bénéficiaires du droit commun Rsa généralisé dont 2 du droit commun Rsa jeunes et 528 du Rsa majoré.
- 1 683 foyers perçoivent Rsa et Prime d'activité.
- 1 814 foyers sont bénéficiaires du Rsa et ont des revenus d'activité professionnelle.

Le montant moyen du Rsa versé est de 518 €.

### La Ppa :

- 12 052 allocataires bénéficient de la prime pour l'activité soit 39,8 % des allocataires.

Le montant moyen de PPA versé est de 190 €.

## L'accompagnement des familles



### LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

L'expérimentation du **guichet unique** insertion a été poursuivie en 2023.

Ce guichet unique a pour vocation de venir en aide aux parents en démarche d'insertion. Les demandes sont centralisées par les relais petite enfance « guichets uniques » afin d'orienter les familles par ordre de priorité vers

un EAJE disponible, un Rpe ou en dernier recours vers une garde à domicile réalisée par l'association Ariège Assistance. Peu de familles ont mobilisé le dispositif.

L'expérimentation sera analysée dans le cadre des travaux du SDSF.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU A BESOINS SPECIFIQUES

En lien avec les thématiques du SDSF, les dispositifs Palanqueto et Optimus, gérés par les PEP 09, visent à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques dans le champ de la petite enfance et/ou des loisirs.

S'adressant à des publics différents, les deux dispositifs ont, cependant, des objectifs similaires :

- Favoriser l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques sur un territoire déterminé. Favoriser l'inclusion au plus proche du domicile, dans tous les lieux de vie.
- Transformer les environnements : au travers de l'accompagnement des équipes de professionnels, créer les conditions d'un accueil réfléchi et adapté, permettant une réflexion sur cette thématique et la diffusion de ressources à l'échelle départementale.
- Travailler en lien étroit avec les familles pour une mise en cohérence des différents temps et lieux de vie de l'enfant.



- Favoriser la coordination des parcours : permettre un accueil souple pour des enfants en situation de handicap en associant la structure d'accueil ordinaire et les autres professionnels qui peuvent graviter autour de l'enfant.
- Participer au repérage précoce des troubles du développement et à l'orientation, si nécessaire, vers des lieux de soins.

La Caf co-finance ces dispositifs à hauteur de 80 %, soit :

- 48 565 € pour Palanqueto, sur le volet petite enfance,
- 58 810 € pour Optimus, sur le volet jeunesse.

## L'OFFRE DE CONTACT

Les travailleurs sociaux de la Caf intervenant dans l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité.

En 2023, ils ont réalisé :

- 262 information-conseils soit 32%
- 480 accompagnements sociaux soit 68%

Les demandes en travail social par domaines se répartissent ainsi :

- Parentalité : 67%
- Logement : 19%
- Insertion : 14%.

## LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES

La Commission d'Action Sociale de l'Ariège attribue des aides financières individuelles aux familles sous la forme de prêts sans intérêt et/ou de subventions, inscrites dans son règlement intérieur.

Ces aides actionnées par les travailleurs sociaux Caf, doivent être mobilisées de façon prioritaire autour de cinq situations présentant des risques de vulnérabilité identifiés :

- La séparation des parents,
- Le décès d'un parent,
- Le décès d'un enfant,
- Les impayés de loyer,
- La monoparentalité.

Au-delà des aides « classiques » associées aux domaines de la parentalité, du logement et de l'insertion, le Conseil d'Administration de la Caf de l'Ariège a mis en place des aides spécifiques relevant des situations particulières :

- Les aides aux personnes victimes de violences conjugales : ces aides font l'objet d'un accompagnement spécifique des travailleurs sociaux de la Caf,
- Les aides à l'équipement numérique afin de faciliter la scolarisation des enfants,
- Des prêts pour l'achat de caravanes à destination des gens du voyage,
- Des aides au transport des enfants de parents séparés, pour des parents gardiens ou non gardiens,
- Aide locale BAFA, en complément de l'aide nationale.

## LES AIDES THEMATIQUES

	Nombres de familles aidées	Montant accordés en prêts	Montant accordés subvention	Montant des engagements
Aides aux personnes victimes de violences conjugales	10	6 165€	5 642€	11 807€
Aides à l'équipement numérique afin de faciliter la scolarisation des enfants	31	5 276€	7 255€	12 531€
Prêts pour l'achat de caravanes à destination des gens du voyage	0	0	0	0
Aide au transport des enfants de parents séparés	1	0	650€	650€
Aide locale BAFA, en complément de l'aide nationale	11	0	4 115 €	4 115 €

## La qualité de service



Les comptes 2023 de la Caisse ont été validés sans restriction par la Cnaf. Il s'agit du rôle combiné des unités comptabilité/recouvrement, vérification, télérecouvrement et contrôle sur place de la DCF mais aussi des services ordonnateurs.

### L'UNITE COMPTABILITE / RECOUVREMENT

Ce pôle est chargé de la régularité et de la sincérité des opérations comptables, en tenant compte des règles relatives à la certification des comptes et des opérations financières de la Caf de l'Ariège. Il assure principalement :

- La vérification et le règlement des dépenses et recettes de l'organisme, qu'il s'agisse des prestations de la branche famille ou celles versées pour le compte de tiers (Etat, Conseil départemental) ou encore dans le cadre de fonds inter partenariaux (Fuh).
- La tenue de la comptabilité budgétaire, générale et auxiliaire,
- Les suivis des crédits disponibles
- La gestion de la trésorerie
- La comptabilisation et le suivi des biens immobilisés
- Le recouvrement unifié des créances.

La Cour des Comptes n'a pas certifié les comptes 2022 de la branche Famille. En revanche la caisse nationale a validé sans restriction les comptes 2022 et 2023 de la Caf.

La fiabilité des comptes est le reflet de la qualité de gestion de la mission de service public qui nous est confiée. C'est une

reconnaissance forte du travail accompli par l'ensemble des collaborateurs et un gage de crédibilité de la Branche pour nos allocataires, nos partenaires et nos tutelles.

Avec 191,5 millions d'euros de prestations légales versées en 2023 sur le territoire ariégeois (+ 3,5 %), soit 6 millions de plus qu'en 2022.

Les dépenses extralégales s'établissent à 17,32 millions d'euros en 2023 et sont stables par rapport à 2022.

La Caf de l'Ariège a continué en 2023 à rendre un service de qualité à ses bénéficiaires et partenaires en respectant les engagements de service, en payant au juste droit et en intégrant pleinement les nouvelles évolutions réglementaires et organisationnelles de la branche famille. Les paiements ont pu être assurés exhaustivement et sans retard avec notamment le respect des échéances mensuelles.

## L'UNITE VERIFICATION

Cette unité assure une sécurisation financière « socle » par l'exercice d'un contrôle métier des prestations légales en avant et en après paiement (détection et correction des erreurs, application de la réglementation, des procédures, etc.) et par l'application du plan de lutte contre la fraude interne. Elle assure également une sécurisation financière "optimale" des liquidations à risque basé sur le datamining métier. Elle participe également au contrôle

des données entrantes fournies par les allocataires, conjointement avec le service prestations familiales selon un objectif national annuel réparti localement entre les 2 services. Enfin, elle concourt à l'évaluation du dispositif de contrôle interne par la mise en œuvre d'actions et opérations spécifiques (boucles qualité, IRR, IQL0, IQL6, supervision, etc...). Le projet HARI a été déployé en 2020 entraînant la vérification "croisée" des 2 indicateurs qualité (IQL0/IQL6) au sein d'un groupe de 4 Cafs : les Caf 09, 52, 90 et 976.

## La démarche qualité intégrée (DQI)

Le pilotage de la démarche intégrée est assuré par le pilote du Système de management par processus (SMP) également Directeur Comptable et Financier. Pour la mise en place et l'animation de la démarche qualité intégrée, le pilote SMP est assisté d'une coordonnatrice dont le champ d'intervention concerne non seulement la DQI (suivi des échéances, préparation des revues de processus et revue de Direction, déploiement et montée en charge des nouveaux processus, appui et accompagnement des pilotes de processus, élaboration et suivi du plan d'amélioration de la qualité, etc.) mais aussi,

plus largement, le domaine du contrôle interne (préparation des COPIL CI, suivi du plan de supervision, diffusion mensuels des résultats MDR (Maîtrise des risques).

En 2023, la DQI a poursuivi son engagement dans la simplification amorcée en 2022 avec, entre autres, un pilotage resserré et transversal autour de 11 processus de pilotage, métier et support. L'année 2023 aura permis également le déploiement de PILPAC, outil de suivi du pilotage de la performance et de l'amélioration continue. Les principaux indicateurs de pilotage de tous les processus sont suivis et saisis par les

pilotes et la coordonnatrice DQI avec une attente forte quant à l'automatisation des résultats (projet national en cours).

Enfin 2023 est l'année d'application de la refonte du contrôle interne autour du projet PRECI dont les objectifs principaux s'articulent autour de la cohérence, de l'efficacité et de la simplification de la démarche avec pour cette année la mise à disposition d'une trame nationale pour conduire les revues de performance dans PILPAC ainsi que la revue de Direction fusionnée avec le bilan du contrôle interne N-1.

## L'UNITE TELERECOUVREMENT

L'amélioration de l'efficacité du recouvrement, objectif majeur, passe par la mise en œuvre de démarches pro-actives envers les débiteurs, notamment défaillants. L'offre de service télé-recouvrement (SMTR) s'inscrit dans cette démarche. Elle consiste, au sein d'une plateforme téléphonique, à prendre contact avec les allocataires ayant une ou plusieurs créances au stade amiable à rembourser :

- en l'absence de droits,
- lors de la défaillance à 1 mois (retard remboursement),
- lors de la défaillance à 2 mois, et à négocier avec lui la reprise des paiements dans un délai le plus court possible tout en prenant en considération la situation financière des allocataires concernés.

Le plateau Ariège SMTR intervient pour 7 CAF de la région Occitanie (Caf 09, 31, 32, 46, 65, 81 et 82).

## LE POLE JURIDIQUE/GESTION DE LA FRAUDE

L'activité de ce pôle, en lien notamment avec la montée en charge de la recentralisation du Rsa en Ariège, réside dans le traitement des recours en contestation de droit, d'indu et de sanction au versement du Rsa.

Le pôle participe également à la gestion du recouvrement et à la représentation de la Caf devant les tribunaux concernant les affaires soumises par les allocataires. La gestion administrative de la fraude et le suivi de son recouvrement est, dans le cadre de la suppléance exercée dans son intégralité.

## La vie au travail



### LES SERVICES SUPPORT

La qualité de vie au travail est un concept qui agrège diverses compétences qui permettent à chacun d'évoluer dans un environnement professionnel adapté.

### LE SECRETARIAT DE DIRECTION - COMMUNICATION

- assiste l'Equipe de Direction et le Président dans leurs missions, en matière notamment de communication ; il peut être investi de dossiers ou missions spécifiques,
- organise les rencontres avec le Conseil d'Administration et est l'interlocuteur des administrateurs pour faciliter leurs missions,
- organise les différentes réunions.

### LA LOGISTIQUE

#### Le pôle Achat assure :

- L'achat des biens et fournitures permettant à chacun de travailler dans des conditions adaptées,
- le suivi des contrats,
- la gestion des déplacements du personnel,
- la gestion des prestations de nettoyage des immeubles,
- La gestion des biens immobilisés dans l'applicatif Isiac,
- Permet la réservation des ressources les plus adaptées (salles de réunions, voitures pour les réunions à l'extérieur, etc. ...).

## L'atelier :

- assure la réception et l'expédition du courrier, réalise les travaux d'imprimerie et l'entretien courant de l'immeuble, du parc immobilier et des espaces verts.

**La fonction immobilier** permet d'assurer le maintien de la qualité de nos locaux (renouvellement des dispositifs électriques, adaptation des locaux, étanchéité, etc.).

## LE SUIVI BUDGETAIRE

Depuis l'année 2020, le Budget Commun de Gestion englobe les gestions administratives et des œuvres relatives à l'ensemble des charges qui contribuent :

- Au traitement des PF mais aussi au fonctionnement général de l'organisme ;
- Au fonctionnement et à la gestion du service d'action sociale et des œuvres.

En 2023, le taux d'exécution est de 99,5% pour les frais de personnel et de 99,3% pour les Autres Dépenses de Fonctionnement.

Toutes les masses limitatives (Frais de Personnel, Autres Dépenses de Fonctionnement et Investissements) ont été respectées.

En matière de pilotage du budget d'action sociale pour 2023, les objectifs ont été atteints :

Le taux de régularisation des droits en 2023 doit être inférieur à 5% des charges à payer 2022. En 2023, pour la Caf de l'Ariège il est de 0,83 % (contre une moyenne nationale de 1,29%).

L'écart entre les comptes définitifs 2023 et les prévisions budgétaires de juillet et décembre 2023 doit être inférieur à 3% en valeur absolue. En 2023, il est de 0,69% pour la Caf de l'Ariège (contre une moyenne nationale de 1,48 %).

## LE POLE RH

Dans le cadre de la gestion des dossiers du personnel, il effectue toutes les opérations de paie en lien avec le Sngp de Cahors (service mutualisé) et de gestion administrative, et veille au respect de la Convention Collective et du code du travail.

Il informe les agents et les Responsables de service sur les droits et les obligations de chacun.

Il gère le temps de travail : l'horaire variable, l'ensemble des absences.

Il collabore à l'élaboration des statistiques relatives au personnel et à leur remontée vers les différentes instances (Cnaf, Ucanss, CdR, etc...).

Il organise les élections des instances représentatives du personnel.

Il participe au suivi budgétaire des charges de personnel.

Les recrutements sont assurés par le service RH conjointement avec la Direction en concertation avec les responsables de services concernés.

## LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est désormais composé de quatre agents dont le responsable du service. Le périmètre d'actions dépasse le cadre informatique et s'étend sur les études (chargé d'études), le processus de transformation numérique interne (réfèrent TNI), la gestion et le contrôle des habilitations internes à l'institution (PS143) et des partenaires (CDAP).

Cette ressource permet de répondre efficacement aux exigences de permanence et de continuité de service assignées au pôle informatique.

Les missions du service regroupent :

- Le déploiement et la maintenance de l'architecture système de l'organisme : les serveurs, les postes de travail, les imprimantes, le réseau informatique, la téléphonie.
- La mise en œuvre de projets nationaux d'évolution de l'environnement informatique
- Le service informatique participe également à la mise en œuvre du projet national sur le périmètre des études, avec le changement de l'infocentre national (nouveau SID) impliquant des formations au nouvel environnement, aux nouveaux langages de programmation, au nouvel outil de reporting PowerBi, ainsi que la réécriture des requêtes existantes.
- Le service informatique assure le déploiement des nouvelles technologies informatiques dans le cadre de la transformation numérique interne (réfèrents TNI), qui se traduit principalement par le décommissionnement de l'ancien système de messagerie et bases de données Lotus Domino et son remplacement par la solution Office365, ainsi que l'accompagnement des services de l'organisme à la prise en main de ces nouveaux outils collaboratifs.
- La gestion des comptes (Active Directory), profils (PC) et habilitations des agents (Habnims).
- L'assistance et l'accompagnement des utilisateurs du système d'information de l'organisme.
- Les tâches d'exploitation journalières.
- RGPD, le responsable informatique accompagne le référent informatique et libertés (RIL) de la CAF dans ses missions.

Les missions du service regroupent :

- Le déploiement et la maintenance de l'architecture système de l'organisme : les serveurs, les postes de travail, les imprimantes, le réseau informatique, la téléphonie.

- La mise en œuvre de projets nationaux d'évolution de l'environnement informatique. En 2022, on a relevé principalement le projet de bascule réseau sur tous les sites (Projet WAN6), le changement de domaine du parc informatique (projet Nouvelle Forêt), le maintien et amélioration de la sécurisation du parc avec entre autres le chiffrement de l'ensemble des équipements (Audit national de contrôle de sécurité informatique réussi en octobre 2022).
- Le service informatique participe également à la mise en œuvre du projet national sur le périmètre des études, avec le changement de l'infocentre national (nouveau SID) impliquant des formations au nouvel environnement, aux nouveaux langages de programmation, au nouvel outil de reporting PowerBi, ainsi que la réécriture des requêtes existantes.
- Le service informatique assure le déploiement des nouvelles technologies informatiques dans le cadre de la transformation numérique interne (référents TNI ), qui se traduit principalement par le décommissionnement de l'ancien système de messagerie et bases de données Lotus Domino et son remplacement par la solution Office365, ainsi que l'accompagnement des services de l'organisme à la prise en main de ces nouveaux outils collaboratifs.
- La gestion des comptes (Active Directory), profils (PC) et habilitations des agents (Habnims).
- L'assistance et l'accompagnement des utilisateurs du système d'information de l'organisme.
- Les tâches d'exploitation journalières.
- RGPD, le responsable informatique accompagne le référent informatique et libertés (RIL) de la CAF dans ses missions.





## LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

### LA FORMATION DU PERSONNEL

La formation est un outil au service de l'intégration, de l'évolution et de la professionnalisation du personnel. Établi annuellement par la direction et l'encadrement, le Plan de développement des compétences prend en compte les besoins en formation de premier niveau (Cap'M, Cqp Gca), de perfectionnement pour permettre aux agents de s'adapter aux évolutions juridiques, réglementaires et techniques, ainsi que les demandes individuelles exprimées lors des entretiens annuels. En 2023, 88 agents ont été formés pour un total de 2372 heures.

### L'INFORMATION DU PERSONNEL

Afin de permettre aux agents d'avoir une bonne information sur l'actualité des services et l'évolution des projets d'entreprise, après chaque réunion du Codirel (comité de direction élargi), un support reprenant les points principaux est élaboré et présenté lors des réunions de services.

### LE «CHAT» DIRECTION

Deux «chats» ont été organisés via Teams afin d'avoir un temps d'échanges avec l'ensemble du personnel.

Les objectifs de ces échanges :

- Faire ensemble un point sur la situation de la CAF de l'Ariège
- Présenter les principaux chantiers et enjeux
- Répondre aux questions des agents.

## L'Alliance Durable avec la CAF du Haut-Rhin

L'année 2021 avait vu l'aboutissement du projet d'Alliance Durable entre la Caf de l'Ariège et la Caf du Haut-Rhin.

Les deux organismes ont créé ensemble en Ariège, à Pamiers, un service de production pour le compte de la Caf du Haut-Rhin.

Cette organisation permet :

- Pour la Caf du Haut-Rhin, de répondre au besoin de recrutement et de fidélisation de salariés en production et d'améliorer les résultats de la Caf.
- Pour la Caf de l'Ariège, de renforcer son effectif, sur un territoire marqué par le chômage, et de lisser ainsi les coûts de gestion.

• Pour les deux organismes, d'assurer un travail en équipe, avec les mêmes objectifs et indicateurs, à 943 kilomètres de distance.

A la fin 2023, 17 agents en CDI constituent l'équipe de l'Alliance Durable, sous la conduite d'un manager mis à disposition par la Caf de l'Ariège.



# Lexique



AAH

Allocation adulte handicapé

ADS

Aide au développement social

AEB

Aide éducative budgétaire

AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AFC

Aide financière collective

AFI

Aide financière individuelle

AGED

Allocation de garde d'enfant à domicile

AJPP

Allocation journalière de présence parentale

AL

Allocation logement

ALF

Allocation logement familiale

ALS

Allocation logement à caractère social

ALSH

Accueil de loisir sans hébergement

ALT

Aide au logement temporaire

ANV

Admission en non valeur

APE

Allocation parentale d'éducation

API

Allocation de parent isolé

APJE

Allocation pour le jeune enfant

APL

Aide personnalisée au logement

ARS

Allocation de rentrée scolaire

ASF

Allocation de soutien familial

ASFR

Allocation de soutien familial récupérable

ATL

Aide au temps libre

AVPF

Assurance vieillesse des parents au foyer

BAFA

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CAS

Commission d'action sociale

CCAPEX

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

CCAS

Centre communal d'action sociale

CDAJE  
Commission départementale de l'accueil des  
jeunes enfants

CDAPL  
Commission départementale des aides  
publiques  
au logement

CDC  
Communauté de communes

CEJ  
Contrat enfance jeunesse

CESF  
Conseillère en économie sociale et familiale

CF  
Complément familial

CIAS  
Centre intercommunal d'action sociale

CIDFF  
Centre d'information sur les droits des  
femmes  
et des familles

CLAS  
Centre locaux d'accompagnement à la  
scolarité

CMU  
Couverture maladie universelle

CNAF  
Caisse nationale des allocations familiales

COG  
Convention d'objectifs et de gestion

CORALI

Contentieux recours amiable informatisé  
(application informatique pour la gestion du  
contentieux et du recours amiable)

CPAM  
Caisse primaire d'assurance maladie

CQP GCA  
Certificat de qualification professionnelle de  
gestionnaire conseil allocataire

CRA  
Commission de recours amiable

CRISTAL  
Conception relationnelle intégrée système de  
traitement des allocataires

CTDPEL  
Comité technique départemental des  
politiques éducatives locales

CTG  
Convention territoriale globale

DDCSPP  
Direction départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations

DSL  
Développement social local

EAJE  
Etablissement d'accueil du jeune enfant

EN  
Education nationale

EVS  
Espace de vie sociale

FACEJ  
Fonds d'accompagnement aux contrats  
enfance jeunesse

FJT Foyer jeunes travailleurs	Office public de l'habitat
FUH Fonds unique habitat	OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat
GAA Gestion automatisée de l'accueil (applicatif informatique)	PALA Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil des assistants maternels
GED Gestion électronique des documents	PAH Prêt à l'amélioration de l'habitat
GRH Gestion des ressources humaines	PAIPPE Plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques	PDALPD Plan départemental d'action pour le logement des populations défavorisées
LAD Lecture automatique de documents 54 Activité 2021 - Caf de l'Ariège	PEDT Projet éducatif du territoire
LAEP Lieu d'accueil enfant parent	PAJE Prestation d'accueil du jeune enfant
MDPH Maison départementale des personnes handicapées	PIF Point info famille
MDR Maîtrise des risques	PPA Prime pour l'activité
MF Médiation familiale	PMI Protection maternelle et infantile
NIMS Navigateur intranet multi-services	PreParE Prestation partagée d'éducation de l'enfant
NIR Numéro d'identification au répertoire	PST Programme social thématique
OPH	RAC

Contrôle activité ressources

REAAP

Réseau d'écoute et d'accompagnement des parents

RNB

Répertoire national des bénéficiaires

RPE

Relai petite enfance

RSA

Revenu de solidarité active

SAM

Système d'Accompagnement au Management

SIAS

Système d'information de l'action social (applicatif informatique)

SDSF

Schéma départemental des services aux familles

SDP

Suivi des pièces (applicatif informatique)

SID

Système d'information décisionnel (applicatif informatique)

Sidothèque

Bibliothèque de requêtes paramétrables à destination des utilisateurs métiers

SMP

Système de management par processus

SMTR

Service mutualisé de télé-recouvrement

SPC

Subventions et prêts collectifs

TACITE

Référentiel des normes ISO informatique

TBCaf

Tableau de bord des Caf (applicatif informatique)

TIERSI

Base commune des tiers

UNAT

Union nationale des associations de tourisme